taxonomiesenegal.sn

TAXONOMIE VERTE DU SÉNÉGAL

Partie 2 : Adaptation et résilience



MEFP
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

METE

Global Gateway
The EU Sustainable Finance Advisory Hub

Cofinancé par l'Union européenne

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Ce document est co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du EU Sustainable Finance Advisory Hub (EUSFAH), une initiative de la stratégie Global Gateway, et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) à travers les projets "Renforcer la Finance durable au Sénégal" et "Sustainable Economic Transformation and Sustainable Finance", mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. L'initiative est réalisée avec l'appui des cabinets Climate Bonds initiative BI et Ambire Global et la contribution de ONU-Femmes. Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, du BMZ ou de la GIZ.

Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ONU FEMMES

POUR TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Climate Bonds INITIATIVE

ambire GLOBAL

TABLEAU DES MATIÈRES

Table des matières 3

Liste des tableaux 4

Liste des figures 5

Liste des encadrés 5

Liste des abréviations 6

1. Contexte de adaptation et résilience 8

1.1. Enjeux liés à l'adaptation et à l'environnement au Sénégal 9

1.2. Besoins d'investissement pour l'adaptation 10

1.3. Contexte sectoriel de l'adaptation et politiques associées 10

1.3.1. Agriculture 10

1.3.2. Industrie 11

1.3.3. Énergie 11

1.3.4. Eau, assainissement et déchets 12

1.3.5. Construction 13

1.3.6. Transport 13

2. Méthodologie et définitions 14

3. Contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation 19

3.1 Cas de réalisation de la contribution substantielle à l'adaptation 20

3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1) 21

4. Exigences en matière de DNSH 25

5. Alignement sur la Taxonomie Verte du Sénégal 27
6. Liste d'activités et mesures éligibles 29
6.1 Agriculture, élevage, aquaculture et foresterie 29
6.2 Industrie 45
6.3 Énergie 49
6.4 Eau, assainissement et déchets 54
6.5 Construction 66
6.6 Transport 74
References 83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques 15
Tableau 2. Cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal. 16
Tableau 3. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1) 23
Tableau 4. Critères généraux DNSH applicables à toutes les activités liées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience 25
Tableau 5. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'agriculture et l'élevage 29
Tableau 6. Liste d'activités et mesures pour le secteur de la foresterie 39
Tableau 7. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'industrie 45
Tableau 8. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie 49
Tableau 9. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – activité D3 50
Tableau 10 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – activité D4 51
Tableau 11 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – D7 et D8 52
Tableau 12 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets– activité E1 54

Tableau 13 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets – activité E5 55
Tableau 14 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets– activité E6 56
Tableau 15 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assanissement et déchets– activité E8 61
Tableau 16 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets– activité E9 63
Tableau 17 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de la construction - activités F1 et F2 66
Tableau 18 . Liste d'activités pour le secteur de la construction - activités F3 à F7....73
Tableau 19 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activités H1 à H9.... 74
Tableau 20 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H2....77
Tableau 21 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H3....78
Tableau 22 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H6..... 81

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Catégories d'investissement A&R..... 17
Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)..... 21

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Maladaptation 19

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A&R	Adaptation et Résilience
ADM	Agence de Développement Municipal
AGGRC	Plateforme africaine sur le genre et la gestion des flambées épidémiques et des risques de catastrophes
ANER	Agence nationale pour les énergies renouvelables
ARC	African Risk Capacity (Capacité Africaine de Gestion des Risques)
ATES	Stockage thermique en aquifère
BRT	Bus à haut niveau de service (Bus rapid transit, en anglais)
CAES	Stockage d'énergie par air comprimé
CBRT	Taxonomie de la résilience des obligations vertes
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CO2	Gaz carbonique
DNSH	Ne pas causer de préjudice important
ESC	Énergie solaire concentrée
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gas à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau

JETP	Partenariat pour une Transition Énergétique Juste
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Élevage
MDP	Mécanisme de développement propre
MSS	Garanties sociales minimales
NAEMA	Nomenclature des Activités et des Produits pour les États membres d'AFRISTAT
NGFS	Méthodologie du Réseau pour le verdissement du système financier
PAGIRE	Plan d'Action national pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCRAM	Méthodologie d'évaluation des risques climatiques physiques
PFONGUE	Plateforme des ONG européenne au Sénégal
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PNADT	Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEP	Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique
PV	Photovoltaïque
SDPA	Stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture
SENELEC	Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SIG	Systèmes d'information géographique
Taxonomie de l'UE	Taxonomie de l'Union européenne
TER	Train Express Régional
UTES	Stockage souterrain d'énergie thermique

1. CONTEXTE DE ADAPTATION ET RÉSILIENCE



Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'adaptation au changement climatique désigne « le processus d'ajustement aux effets actuels ou attendus du climat et à leurs impacts ». Elle vise à modérer les dommages potentiels ou à exploiter les opportunités bénéfiques. Quant à la résilience, elle est définie comme « la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement dangereux, à réagir de manière efficace, à se réorganiser et à continuer de fonctionner sans altérer leur structure essentielle ni leurs fonctions de base »[1].

Ainsi, l'adaptation et résilience (A&R) sont deux concepts complémentaires qui s'inscrivent dans une approche proactive de réduction des risques climatiques. Dans le cadre du présent document, ces termes seront utilisés de manière interchangeable.

En 2023, le Sénégal se classait 32^{e} sur 182 pays en termes de vulnérabilité, avec un score de 0,534, tandis qu'il occupait la 125^{e} position (score de 0,351) pour sa capacité de préparation [2]. Ces chiffres indiquent une vulnérabilité élevée et une capacité d'adaptation limitée, ce qui traduit la nécessité d'investissements accrus dans

1 GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2022, Sixième Rapport d'évaluation (AR6) – Groupe de travail II : impacts, adaptation et vulnérabilité. Source : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/.
2 Université de Notre Dame – Initiative mondiale d'adaptation (ND-GAIN),2025, Indice ND-GAIN, Sénégal. Source : https://gain-new.crc.nd.edu/country/senegal (consulté le 11 juin 2025).https://gain-new.crc.nd.edu/country/senegal.

les infrastructures résilientes et les politiques d'adaptation. Situé dans la zone sahélienne, le pays est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment en raison de sa position géographique et de sa dépendance des ressources naturelles. Les manifestations climatiques telles que l'augmentation des températures, la variabilité des précipitations, la montée du niveau de la mer et la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes affectent les secteurs clés de l'économie et compromettent les moyens de subsistance des populations.

Conscient de ces défis, le Sénégal a intégré l'adaptation au changement climatique comme une priorité nationale. La Vision Sénégal 2050[3] et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)[4] soulignent l'importance de renforcer la résilience des secteurs socio-économiques face aux impacts climatiques. Dans sa composante adaptation, la CDN sénégalaise met l'accent sur la protection des communautés, des infrastructures, des activités économiques et des ressources naturelles, dans un contexte de vulnérabilité croissante. Les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) élaborés au niveau sectoriel[5] fournissent un cadre stratégique pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation à moyen et long terme.

1.1 Enjeux liés à l'adaptation et à l'environnement au Sénégal

Les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique sont nombreux et touchent des secteurs névralgiques pour le développement du pays. La gestion de l'eau est un des défis majeurs, du fait de la diminution progressive des précipitations, combinée à des évènements pluvieux intenses et une forte variabilité climatique. Cette situation accentue le stress hydrique et engendredes répercussions directes sur l'agriculture, l'élevage et l'approvisionnement en eau potable pour les populations. Les activités agricoles, fortement dépendantes des régimes pluviométriques, se retrouvent fragilisées, de même que les éleveurs, confrontés à la raréfaction des points d'eau ainsi que des pâturages.

Par ailleurs, le Sénégal est confronté à une augmentation des inondations et à l'érosion côtière, en particulier dans les zones urbaines et littorales telles que Dakar[6]. Ces phénomènes récurrents menacent non seulement les infrastructures publiques et privées, mais aussi la sécurité des populations installées dans des zones à risque. L'avancée de la mer et le recul du trait de côte provoquent la destruction de l'habitat, la salinisation des terres agricoles et compromettent des activités économiques essentielles comme le tourisme et la pêche.

3 République du Sénégal, 2024, Vision Sénégal 2050 : agenda national de transformation. Présidence de la République du Sénégal. Source : https://bocs-primature.sn/wp-content/uploads/2025/02/Vision-2050-Senegal-2050.pdf (consultée le 24 juin 2025).

4 République du Sénégal, 2020, Contribution Déterminée au niveau National (CDN) – Mise à jour 2020. Source : https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf-.pdf.

5 Le Sénégal a identifié des secteurs prioritaires pour l'adaptation, notamment la santé, les ressources en eau, les inondations, l'agriculture, et a défini des mesures prioritaires pour ces secteurs avec le soutien de partenaires tels que la GIZ, le FEM, le PNUD, la FAO, etc.

6 Capacité africaine de gestion des risques (ARC) – Plateforme AGGRC, 2023. Analyse genre et gestion des risques de catastrophe au Sénégal. Source : https://www.arc.int/sites/default/files/2023-07/RAPPORT_ANALYSE%20GENRE%20ET%20GRC_SENEGAL.pdf (consultée le 11 juin 2025).

L'insécurité alimentaire constitue également un enjeu central. En effet, les perturbations climatiques affectent les cycles agricoles, provoquant des baisses de rendement et des incertitudes au niveau de la production vivrière[7]. Cette conjoncture accroît la vulnérabilité des populations rurales qui dépendent largement de l'agriculture pluviales pour leurs moyens de subsistance. La baisse des volumes de production agricole, conjuguée à l'augmentation des prix, menacent l'équilibre nutritionnel chez les couches de population vulnérables et aggrave la pauvreté.

Enfin, la dégradation des écosystèmes s'intensifie sous l'effet combiné de la pression anthropique et des changements climatiques. L'exploitation intensive des ressources naturelles, la déforestation, l'appauvrissement des sols et l'extension des zones arides participent à la désertification et à la perte de biodiversité. Cette détérioration des services écosystémiques réduit la capacité des territoires à absorber les chocs climatiques et compromet durablement les perspectives de développement durable et de résilience des communautés.

1.2 Besoins d'investissement pour l'adaptation

Les besoins d'investissement pour l'adaptation au changement climatique au Sénégal sont estimés à plus de 2 500 milliards de FCFA, soit environ 4,3 milliards de dollars. Ce financement est nécessaire pour mettre en œuvre des actions prioritaires dans les secteurs vulnérables, renforcer les infrastructures résilientes et développer des systèmes d'alerte précoce. Toutefois, l'insuffisance des financements disponibles souligne amplement la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires. Ainsi,la Taxonomie Verte du Sénégal (désignée ci-après également comme Taxonomie) contribue à renforcer le financement à travers des mesures d'adaptation précises.

1.3 Contexte sectoriel de l'adaptation et politiques associées

Les secteurs prioritaires retenus dans la Taxonomie Verte du Sénégal présentent chacun une vulnérabilité face au changement climatique. Cette vulnérabilité est reflétée dans les politiques et documents stratégiques, en l'occurrence, la Vision Sénégal 2050, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2020), et les PNA sectoriels.

1.1.1. Agriculture

L'agriculture, au sens large, constitue un pilier important de l'économie sénégalaise. Elle emploie plus de 60 % de la population active et représente environ 16,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023[8]. Ce secteur est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique tels que les sécheresses prolongées, la variation des

7 Descroix, L., Thioye, B., Seck, A. & Seye, M, 2017, Développement local et changement climatique : parole à la société civile (Sénégal), Plateforme des ONG européennes au Sénégal (PFONGUE). Source : https://pfongue.org/IMG/pdf/synthese_-_developpement_local_et_cc_-_version_finale.pdf.

8 République du Sénégal, 2024, États généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME/PMI Diagnostic du secteur industriel, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Dakar, Sénégal.

pluies, la salinisation des terres agricoles, la dégradation des parcours pastoraux, ainsi que la baisse de la productivité halieutique consécutive au réchauffement des eaux.

Pour renforcer la résilience de ce secteur, les mesures d'adaptation vont de la diversification des cultures et des systèmes de production à l'intensification écologique, au renforcement de l'agroforesterie et des pratiques pastorales adaptées, ainsi qu'à l'aménagement d'aires de pâturage résilientes. En outre, des initiatives basées sur l'efficacité de l'irrigation, la sécurisation foncière, la restauration des mangroves et l'introduction de pratiques de pêche durable figurent aussi parmi les leviers.

Ces actions sont rappelées dans la CDN, le PNA du secteur de l'agriculture (2025), la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Élevage (LPDSE), la Stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (SDPA) et le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). L'intégration de ces mesures dans la Taxonomie Verte du Sénégal permet de diriger les investissements vers un secteur stratégique pour la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles et l'équité territoriale.

1.1.2. Industrie

Le secteur industriel fait face à des risques grandissants, tels que l'interruption de l'approvisionnement, la pénurie d'eau, la corrosion des équipements etl'augmentation des températures, qui ont des conséquences sur la productivité et le rendement énergétique des installations qui se traduisent par des besoins en refroidissement ou l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Par conséquent, les options d'adaptation intègrent la modernisation des équipements, l'adoption de technologies résilientes et le développement de chaînes logistiques diversifiées. L'économie circulaire, le recyclage industriel et la valorisation des déchets deviennent également des leviers essentiels pour la durabilité du secteur. Si des pistes d'action sont citées dans les documents cadres que sont la CDN, le rapport intitulé « Etats Généraux de l'industrie », publié en 2025, souligne l'absence de dispositif structuré pour développer des chaînes de valeur autour de la lutte contre le changement climatique et de la résilience, alors que cela pourrait créer de nouvelles opportunités industrielles et mobiliser des financements climat[9].

1.1.3. Énergie

Au Sénégal, le secteur de l'énergie est fortement exposé aux effets du changement climatique. Des aléas tels que les inondations, les températures extrêmes, les feux de forêt et l'érosion côtière menacent directement les infrastructures électriques existantes comme celles en projet. Cette vulnérabilité est renforcée par les disparités régionales en matière d'accès à l'électricité, la forte concentration urbaine des infrastructures et l'insuffisance des mesures locales de résilience. L'intensification et la fréquence accrue des événements climatiques à venir rendent indispensables le renforcement de la résilience du réseau électrique ainsi que l'intégration de stratégies d'adaptation, afin de garantir à la fois la sécurité énergétique et un développement socio-économique durable[10].

9 République du Sénégal, 2024, États Généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME – Pré-rapport de diagnostic pour une stratégie d'industrialisation, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Dakar, Sénégal.
10 Banque Mondiale, 2025, Étude de vulnérabilité au changement climatique du secteur de l'énergie au Sénégal (draft).

Selon le NewClimate Institute & Germanwatch, une part importante des infrastructures énergétiques se trouvent en zones côtières à risque[11], tandis que la dépendance persistante aux centrales thermiques (représentant près de 70 % de la capacité installée) accroît la vulnérabilité du système. Dans ce contexte, l'adaptation du secteur énergétique constitue un enjeu stratégique majeur pour la transition vers un modèle plus résilient et durable[12].

Pour s'adapter, le pays mise sur la diversification du mix énergétique, la résilience physique des infrastructures critiques et l'intégration des scénarios climatiques dans la planification. Ces orientations sont soutenues par la stratégie « Gas to Power », la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie, la CDN et la Vision Sénégal 2050.

1.1.4. Eau, assainissement et déchets

Les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des déchets sont menacés par la raréfaction des ressources hydriques, les inondations urbaines, la salinisation des nappes côtières et la pollution croissante. La pression démographique accentue les besoins, tandis que les systèmes d'approvisionnement souffrent de vétusté ou de fragmentation. Ces phénomènes sont aggravés par l'urbanisation rapide et la croissance démographique, qui fragilisent des réseaux d'assainissement déjà saturés ou insuffisamment étendus.

Parallèlement, la gestion des déchets solides constitue un défi majeur pour les collectivités : elle repose sur des pratiques informelles et peu régulées qui font que la majorité des déchets urbains sont mal collectés ou déposés dans des décharges à ciel ouvert, contribuant ainsi à l'obstruction des canaux de drainage, aux inondations et à la contamination des nappes.

Pour faire face à cette vulnérabilité, le pays mise sur une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment dans le cadre du Plan d'Action national pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui intègre désormais les considérations d'adaptation climatique,la protection des bassins versants, l'adduction d'eau solaire, la valorisation des eaux usées traitées, ainsi que le renforcement des filières de collecte et de traitement des déchets solides, selonune approche circulaire. L'adoption de technologies sobres (des stations d'épuration surélevées, des systèmes de récupération d'eau pluviale), la sensibilisation des populations et l'aménagement d'infrastructures multifonctionnelles sont essentiels.

Ces orientations sont conformes à la politique de l'État décrite dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)[13], les Plans Directeurs Urbains, le nouveau Code de l'Urbanisme[14] et les documents d'orientation des programmes tels que PROGEP2[15].

11 NewClimate Institute & Germanwatch. 2023. Sénégal renouvelable : Opportunités de coopération au développement germano-sénégalais pour un avenir durable. NewClimate Institute. Source : https://newclimate.org/sites/default/files/2023-08/NewClimate_RenewableSenegal_FR_23.pdf

12 Société Nationale d'Électricité du Sénégal (Senelec). 2022. Rapport annuel 2022. Dakar. Sénégal. Source : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/senelec_senelec_rapport_annuel_2022_2022.pdf.

13 République du Sénégal, 2020, Contribution Déterminée au niveau National du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Dakar, Sénégal. Disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf-.pdf

14 République du Sénégal, 2023, Loi n° 2023-19 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme, Journal Officiel n°7694 du 17 janvier 2024, Dakar, Sénégal.

15 Agence de Développement Municipal (ADM). (s.d.), Programme de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP). Source : https://www.adm.sn/en/progep (consultée le 08 juillet 2025).

1.1.5. **Construction**

À l'instar d'autres secteurs prioritaires, le secteur de la construction est confronté à de multiples vulnérabilités : hausse des températures, inondations etinstabilité des sols. Ces phénomènes affectent à la fois les conditions de travail sur les chantiers, la durabilité des matériaux et la sécurité des infrastructures. Les zones urbaines à forte densité sont les plus exposées, le réchauffement urbain entraînant une hausse de la demande en climatisation, ce qui n'est pas sans incidence sur la pression énergétique.

Parmi les mesures d'adaptation ciblées, figurent la construction de bâtiments climato-résilients, l'utilisation de matériaux écologiques, l'intégration de zonages à risque dans les plans d'urbanisme et la promotion des toitures végétalisées ou infrastructures perméables. Ces orientations sont compatibles avec les orientations poursuivies dans le nouveau Code de la Construction (2023)[16], le Code de l'Urbanisme[17], la Vision Sénégal 2050 et la CDN[18], qui promeuvent l'adoption de normes environnementales et d'urbanisme durable dans tous les projets publics et privés.

1.1.6. **Transport**

Au Sénégal, le secteur des transports est vulnérable aux effets du changement climatique, notamment aux inondations, à l'érosion côtière et aux vagues de chaleur qui accélèrent la dégradation des routes, ralentissent le trafic et exposent les usagers à des risques accrus. Au 31 décembre 2023, le pays disposait de 16 495 km de routes classées, dont 64 % non revêtues, un facteur aggravant en cas de fortes pluies[19]. Le réseau autoroutier reste limité à 222,5 km, avec une densité faible par rapport aux pays comparables[20]. Cette situation rend plus difficile les évacuations en cas de catastrophe et compromet la résilience des chaînes logistiques.

Pour renforcer l'adaptation, les politiques gouvernementales (Vision Sénégal 2050, PNADT[21] et CDN 2020) se concentrent sur la modernisation du réseau, l'adoption de matériaux résilients et le développement d'infrastructures sobres en carbone. Le TER (Train Express Régional) et le BRT (Bus Rapid Transit) qui intègrent une solution à base solaire et des bus électriques montrent la voie vers un système de transport durable et adapté aux risques climatiques. L'intégration du climat dans les plans de mobilité urbaine et la mise à niveau des infrastructures régionales deviennent dès lors des priorités inscrites dans la planification à court, moyen et long terme du pays.

16 République du Sénégal, 2023, Loi n°2023-20 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme, Journal Officiel n°7694, 17 janvier 2024, Dakar, Sénégal.
17 République du Sénégal, Loi n° 2023-19 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme, Journal Officiel n°7694 du 17 janvier 2024, Dakar, Sénégal.
18 République du Sénégal, 2020, Contribution Déterminée au niveau National (CDN) – Mise à jour 2020. Source : https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf-.pdf
19 République du Sénégal,2024, États Généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME – Pré-rapport de diagnostic pour une stratégie d'industrialisation, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Dakar,Sénégal.
20 Idem.
21 République du Sénégal,2020, Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) – Horizon 2035 : document de synthèse, Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires : ANAT, Dakar, Sénégal.

2. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Le chapitre consacré à l'adaptation au changement climatique dans la Taxonomie Verte du Sénégal s'appuie directement sur des cadres méthodologiques internationaux de référence, afin d'assurer robustesse et conformité aux meilleures pratiques. Trois documents ont été particulièrement mobilisés : la Taxonomie de la résilience des obligations vertes (CBRT) [22], la Taxonomie de l'Union européenne (Taxonomie de l'UE) et la Taxonomie Verte du Rwanda.

Cette inspiration croisée permet à la Taxonomie Verte du Sénégal de disposer d'un cadre d'analyse cohérent, rigoureux et contextuellement adapté pour encourager les investissements dans des projets et activités véritablement résilients face au changement climatique.

Le risque climatique physique

Pour mieux comprendre les enjeux auxquels l'A&R doivent répondre, ainsi que les conditions permettant de démontrer une contribution substantielle à l'objectif d'adaptation, il est utile de rappeler la manière dont le risque climatique physique est structuré. En effet, selon le GIEC, ce risque physique résulte de l'interaction de plusieurs facteurs qui permettent d'identifier les vulnérabilités des systèmes humains et naturels face aux aléas climatiques.

Le risque climatique physique dépend de trois principaux déterminants interdépendants, tels que décrits dans le 5e Rapport d'évaluation du GIEC[23] et souligné dans la CBRT :

- Aléa : la probabilité d'occurrence d'un événement physique ou d'une tendance, d'origine naturelle ou humaine, susceptible d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres impacts sur la santé, ainsi que des dommages ou pertes touchant les biens, les infrastructures, les moyens de subsistance, la fourniture de services, les écosystèmes et les ressources environnementales.
- Exposition : la présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, services et ressources environnementaux, d'infrastructures, ou d'actifs économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et environnements susceptibles d'être affectés de manière négative.
- Vulnérabilité : la propension ou la prédisposition à être affecté négativement. La vulnérabilité englobe une variété de concepts et d'éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité aux dommages, ainsi que l'insuffisance de capacité à faire face et à s'adapter.

22 La CBRT fournit un système de classification ainsi que des critères de sélection provisoires pour les investissements dans l'adaptation et la résilience climatiques. Il vise à accélérer les flux de capitaux mondiaux en faveur des investissements dans la résilience climatique en proposant des définitions claires, des critères fondés sur la science et un cadre commun.
23 GIEC,2014, Cinquième rapport d'évaluation (AR5) – Groupe de travail II : changements climatiques 2014 : incidences, adaptation et vulnérabilité. Source : https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/ (consultée le 11 juin 2025).

La combinaison de ces trois éléments — aléa, exposition et vulnérabilité — détermine le niveau du risque climatique auquel un territoire ou un secteur économique est confronté. Dans cette perspective, ce chapitre de la Taxonomie Verte du Sénégal vise à orienter les activités priorisées et les mesures directement éligibles vers l'atteinte de l'objectif d'adaptation climatique, en mettant l'accent sur le faitque chaque activité nécessite une analyse spécifique du risque, tandis que les mesures automatiquement éligibles (investissements) ont déjà fait l'objet d'une évaluation préalable de ce risque. Ces investissements et activités ciblées répondent aux conséquences des aléas climatiques identifiées ci-dessous dans le Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques[24], qui correspondent aux conditions climatiques résultant de phénomènes physiques (tempêtes, sécheresses, vagues de chaleur, etc.) affectant directement la société ou les écosystèmes. La mise en œuvre des investissements et activités énumérés dans ce document permet de réduire l'exposition et la vulnérabilité des populations, des secteurs économiques et des milieux naturels, conduisant ainsi à une diminution du risque climatique global.

Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques

Conséquences des aléas	Définition / aléas sous-jacents
Stress thermique	Conséquences des températures élevées liées à l'augmentation de la température moyenne de surface et/ou à des épisodes de chaleur extrême.
Stress au froid	Conséquences des basses températures liées aux vagues de froid, au gel, au pergélisol, aux fortes chutes de neige et aux tempêtes de glace, de neige, de glacier et de calotte glaciaire, et glace de lac, de rivière et de mer.
Stress hydrique	Conséquences de la pénurie d'eau liée aux changements dans les précipitations moyennes, à l'aridité, à la sécheresse hydrologique, à la sécheresse agricole et écologique ou à la disponibilité réduite d'eau douce due à l'intrusion saline, à la sécheresse agricole et écologique ou à la réduction de la disponibilité de l'eau douce due à l'intrusion saline.
Dommages causés par les inondations (Inondations)	Conséquences des inondations liées aux fortes précipitations et aux inondations pluviales, aux inondations fluviales, aux inondations côtières, aux inondations dues aux débordements des lacs glaciaires et aux changements du niveau relatif de la mer.
Dommages causés par la tempête (Tempête)	Conséquences des tempêtes de vent violentes, des cyclones tropicaux, des tempêtes de sable et de poussière, de la grêle, des changements dans la vitesse moyenne du vent et des tempêtes convectives.
Dommages aux mouvements de masse (Mouvement de masse)	Conséquences des glissements de terrain, de l'érosion côtière, des avalanches de neige, de la fonte du pergélisol, de la subsidence et d'autres mouvements de masse induits par le climat.

24 La liste des conséquences des aléas climatiques présentée dans ce tableau n'est pas exhaustive et constitue uniquement une liste indicative des effets les plus répandus qui doivent être pris en compte au minimum dans l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques.

Dommages causés par les incendies de forêt et feu de brousse (Incendies)	Conséquences d'un incendie météorologique lié à des températures élevées, à l'aridité et à des conditions venteuses.
Changements des conditions marines	Conséquences liées aux changements de la température moyenne des océans, aux vagues de chaleur marine, à la salinité de l'eau de mer, à l'acidification de l'eau de mer, à l'hypoxie marine et à la prolifération d'algues.
Risques multiples	Conséquences de multiples risques concomitants, y compris, entre autres, les changements dans la couverture des ravageurs, des agents pathogènes et d'autres vecteurs de maladies, la dégradation et l'érosion des sols.

Source :Taxonomie de la résilience des obligations vertes (CBRT).

Classification des investissements : activités et mesures

La Taxonomie Verte du Sénégal classe les investissements selon deux niveaux d'analyse complémentaires :

Tableau 2. Cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal.

Cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal		
	Définition	Exemples
Activité	Une activité économique est définie comme la production de biens ou de services.	• Production de riz ; • Production d'électricité à partir d'éolien ; • Fabrication de ciment ; • Gestion durable des ressources en eau.
Mesure	Une mesure est une intervention spécifique réalisée au sein d'un actif, d'une activité ou d'une entité.	• Installation de nouveaux équipements dans une unité de production ou dans un bâtiment ; • Adoption de nouvelles technologies, pratiques ou modifications opérationnelles dans une structure existante.

Source : d'après la Taxonomie de la résilience des obligations climatiques Taxonomie de la résilience des obligations vertes (CBRT).

Classification complémentaire : activités et mesures adaptées et habilitantes

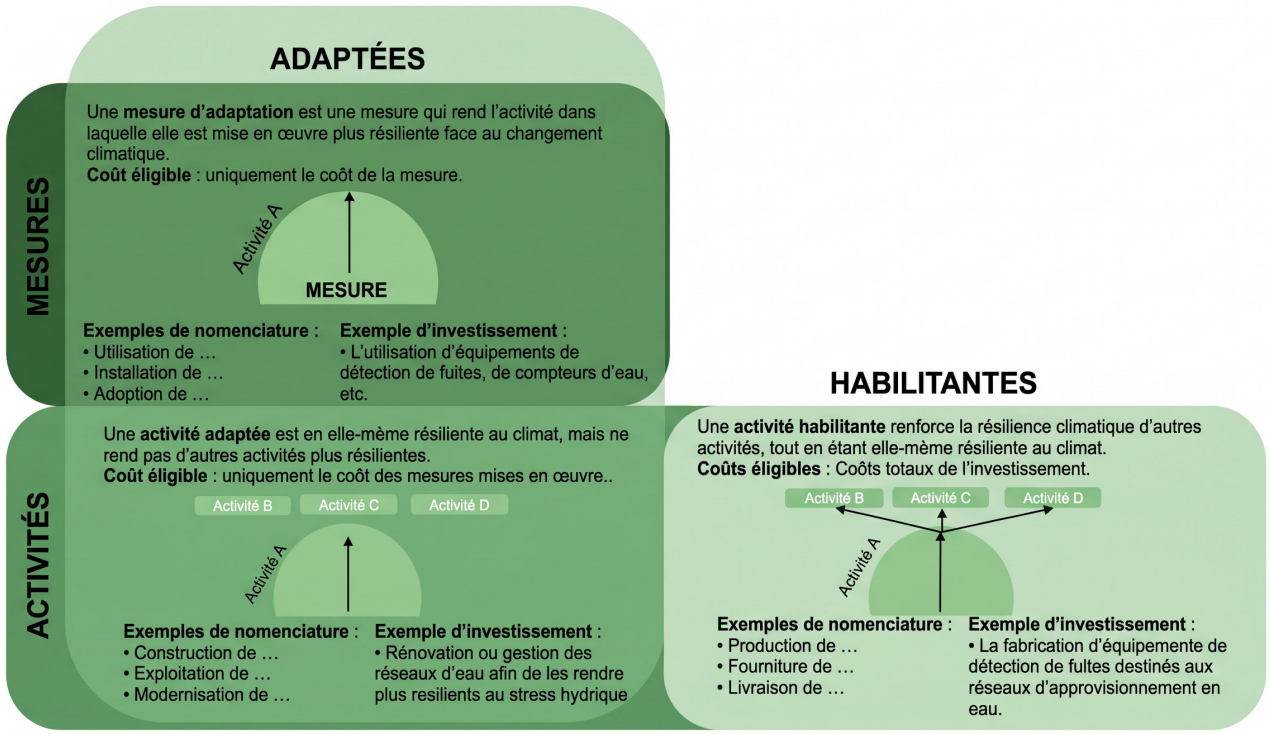
La Taxonomie Verte du Sénégal adopte également une approche complémentaire de classification des investissements quirepose sur la distinction entre activités adaptées et activités habilitantes, conformément aux principes établis par la Taxonomie de l'UE (objectif d'adaptation) et la CBRT.

En intégrant l'objectif de l'investissement — adaptation directe ou soutien à l'adaptation — à la classification des activités et des mesures, la Taxonomie Verte du Sénégal est en mesure de couvrir une large diversité d'investissements contribuant, chacun à leur manière, au

renforcement de la résilience climatique nationale.

Dans cette optique, trois catégories d'investissement sont définies et représentées dans la figure ci-dessous, puis détaillées dans la suite de cette section :

Figure 1. Catégories d'investissement A&R



Source : CBRT.

- **Activité adaptée :** activité économique ayant mis en œuvre des mesures d'adaptation pour réduire ses risques climatiques à un niveau acceptable (ex. : renforcement d'un bâtiment contre les incendies). Seuls les coûts des mesures spécifiques d'adaptation sont financés ;
- **Activité habilitante :** activité économique dont l'objectif principal est de fournir des produits, services ou solutions renforçant la résilience d'autres systèmes (ex. : production d'équipements de détection de fuites). L'ensemble du coût de l'activité est éligible au financement de la résilience ;
- **Mesure d'adaptation :** intervention spécifique visant à renforcer la résilience climatique d'une activité existante (ex. : installation d'équipements de détection de fuites). Seuls les coûts de la mesure elle-même sont éligibles au financement de la résilience.

Sélection des activités et des mesures pour l'objectif d'adaptation

Conformément au Document Principal, l'approche méthodologique varie selon l'objectif climatique visé :

a) Pour l'objectif d'atténuation : la sélection des activités a reposé sur une évaluation de leur contribution substantielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette évaluation est fondée sur les émissions de GES au Sénégal, des paramètres économiques tels que le produit intérieur brut (PIB) sectoriel, l'emploi et les investissements prévus pour la réduction de l'emprunte carbone, ainsi que sur une analyse de la vulnérabilité climatique des secteurs.

b) Pour l'objectif d'adaptation : deux approches complémentaires sont envisagées :

i) Liste des activités d'adaptation[25] : les mêmes activités sélectionnées dans le cadre de l'atténuation ont également été analysées en fonction de leur matérialité face aux risques climatiques et de leur potentiel de contribution à l'objectif d'adaptation. L'activité est retenue comme prioritaire lorsque sa matérialité est confirmée. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Taxonomie, l'évaluation de la contribution substantielle à l'adaptation suivra une approche processuelle, impliquant une série d'étapes visant à déterminer comment réduire les pressions sur les systèmes, améliorer leur état ou fournir des produits, services ou solutions renforçant la résilience d'autres systèmes ;

ii) Liste de mesures d'adaptation automatiquement éligibles : sur la base de la liste d'activités priorisées mentionnée ci-dessus, un ensemble spécifique de mesures d'adaptation automatiquement éligibles a été établi en s'appuyant sur la base de données de la CBRT et en tenant compte des priorités nationales. Afin de garantir la pertinence climatique de l'ensemble des mesures, un filtrage rigoureux a été appliqué pour s'assurer qu'aucune d'entre elles ne générait de risques de maladaptation (définie dans l'Encadré 1. Maladaptation ci-dessous) ni de conflits avec les Critères de « Ne Pas Causer de Préjudice Important » (DNSH). Ce processus a impliqué l'évaluation systématique des impacts environnementaux potentiels, à travers une grille d'analyse spécifique, afin de confirmer que chaque mesure contribuait véritablement aux objectifs d'adaptation tout en évitant des impacts négatifs sur les autres objectifs de la Taxonomie Verte du Sénégal.

25 Les activités d'adaptation comprennent à la fois des activités adaptées et des activités habilitantes.

3. CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE À L'OBJECTIF DE L'ADAPTATION

Contrairement à l'atténuation, pour laquelle les effets peuvent être mesurés de manière relativement standardisée (par exemple, en tonnes de CO_2 évitées), l'adaptation repose sur des actions très contextuelles, spécifiques à un territoire, un climat, une population ou un secteur donné. Cette diversité rend difficile l'établissement de seuils universels pour déterminer ce qui constitue une contribution « substantielle » à l'adaptation ou à la résilience climatique.

De plus, les bénéfices de l'adaptation – tels que la réduction de la vulnérabilité, l'augmentation de la capacité d'adaptation ou la prévention des pertes – sont souvent qualitatifs, distribués sur le long terme et complexes à quantifier. Le manque de bases de référence solides et d'indicateurs comparables rend difficile la définition de seuils précis.

Les interventions d'adaptation doivent également répondre à plusieurs aléas climatiques (chaleur, sécheresse, inondation, etc.) en constante évolution, dans des contextes socioéconomiques souvent fragiles. Les définitions des aléas climatiques sont présentées dans le Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques. Enfin, l'incertitude liée aux projections climatiques futures et l'interdépendance des secteurs concernés accentuent la complexité de l'établissement de critères uniformes.

Aux fins de la Taxonomie Verte du Sénégal, les critères d'examen techniques applicables à l'adaptation et à la résilience sont définis comme suit : (i) une contribution substantielle à cet objectif; (ii) l'absence de toute forme de maladaptation (définie dans l'Encadré 1. Maladaptation ci-dessous); et (iii) le respect du principe de DNSH. Les modalités d'application de ces critères sont décrites en détail ci-après.

Encadré 1. Maladaptation

La maladaptation est définie dans le 6e Rapport d'évaluation du GIEC (AR6) comme des actions entraînant une augmentation des risques climatiques, des GES, des vulnérabilités, des inégalités ou une baisse du bien-être, de manière souvent involontaire.
La CBRT affine cette définition pour le contexte des investissements, en se concentrant sur le risque d'augmentation involontaire et mesurable de la vulnérabilité (ou de l'exposition) soit dans l'investissement, soit dans le système environnant. Les émissions de GES sont traitées séparément via le principe de DNSH.

Le CBRT illustre la maladaptation par plusieurs exemples :

- Introduction de variétés de maïs tolérantes à la chaleur en Afrique ayant échoué localement et accru la vulnérabilité alimentaire ;
- Développement de grands projets d'irrigation ayant conduit à la salinisation des sols en Asie ;
- Construction d'infrastructures de protection côtière (par ex. digues) qui ont parfois déplacé les risques d'inondation vers d'autres zones.

Dans ce cadre, la Taxonomie Verte du Sénégal adoptera la définition de la Maladaptation telle qu'élaborée par le CBRT, à savoir : le risque d'augmentation involontaire et mesurable de la vulnérabilité (ou de l'exposition) dans le contexte de l'investissement ou du système environnant. Cette approche permet d'assurer une évaluation rigoureuse et adaptée au contexte local des risques physiques liés au changement climatique.

3.1 Cas de réalisation de la contribution substantielle à l'adaptation

La contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, telle que définie dans la Taxonomie Verte du Sénégal, peut être réalisée de deux manières :

a. **Cas 1 :** applicable aux activités prioritaires lorsque l'approche fondée sur un processus est pertinente :

Inspirée de la Taxonomie de l'UE, cette approche définit la contribution substantielle à l'adaptation comme une réduction significative du risque d'impacts climatiques négatifs, actuels ou futurs, ou une diminution importante de ces impacts, sans générer de nouveaux risques pour les personnes, les écosystèmSes ou les actifs.

Cette contribution peut se concrétiser de trois manières, notamment par l'application de l'approche fondée sur le processus décrit dans le chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1) :

i. Réponse directe aux risques climatiques : mise en œuvre d'actions ciblées visant à réduire les risques climatiques spécifiques liés à une activité ou un actif donné (ex. : construction de défenses côtières, amélioration de la résilience des infrastructures, systèmes d'alerte précoce) ;

ii. Réduction des facteurs de vulnérabilité : interventions visant à atténuer les facteurs aggravés par le changement climatique (ex. : réduction de la consommation d'eau dans les zones sujettes à la sécheresse, restauration des écosystèmes) ;

iii. Soutien ou facilitation de la mise en œuvre d'autres activités contribuant à la résilience climatique : ces mesures ne réduisent pas elles-mêmes la vulnérabilité mais permettent, par exemple, la collecte de données climatiques, le développement de systèmes d'alerte précoce ou le renforcement des capacités institutionnelles.

b. **Cas 2 :** mise en œuvre de mesures automatiquement éligibles :

Cette approche repose sur le cadre d'évaluation de la CBRT, qui identifie certaines mesures comme automatiquement éligibles grâce à une expertise technique, appuyée par des revues de la littérature. Les investissements retenus répondent aux critères suivants :

i. Apporter une contribution substantielle à l'A&R dans divers contextes d'intervention ;
ii. Présenter un faible risque de Maladaptation ;
iii. Comporter un risque minimal de nuire aux objectifs d'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux objectifs environnementaux (DNSH).

Contribution substantielle pour le cas du secteur de l'agriculture

Dans le cas du secteur agricole, de nombreuses pratiques figurant dans la Partie 3 Agriculture visent intrinsèquement à renforcer la résilience et à favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Ces pratiques présentent des co-bénéfices contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au-delà de la seule

atténuation ou de l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité est déjà intégrée comme critère de DNSH, au titre de l'objectif d'adaptation.

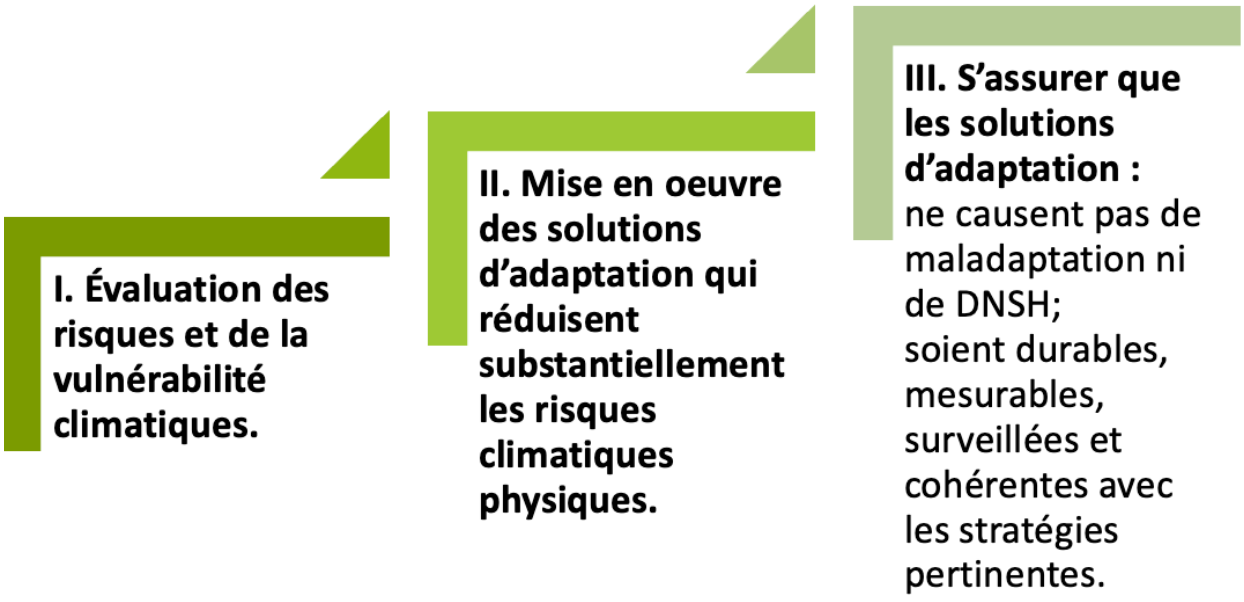
Cependant, il est proposé d'inclure ces activités à la fois dans la Partie 3 consacrée à l'Agriculture et cette Partie 2 consacrée à l'Adaptation. Ainsi, lorsque l'investissement vise uniquement une contribution substantielle à l'objectif d'adaptation, l'utilisateur peut choisir de recourir aux :

a. Mesures automatiquement éligibles sans devoir appliquer l'intégralité du processus d'adaptation (notamment l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité proposée dans le chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1) ; et/ou
b. Processus d'adaptation proposé dans le chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1) sans nécessairement se conformer à la version complète présentée dans la Partie 3 spécifique à l'Agriculture, qui impose un nombre minimum de pratiques, ainsi qu'un Plan de Gestion Agricole Intégré / Plan de Gestion Forestière Intégré ou une certification reconnue.

Cette approche vise à offrir une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre du cadre de la Taxonomie, selon la finalité poursuivie par l'utilisateur.

3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)

Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)



Source : d'après la Taxonomie de l'Union européenne (UE).

Afin de déterminer si une activité économique contribue de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique (Cas 1), la Taxonomie Verte du Sénégal prévoit un processus structuré en trois étapes, décrites dans la Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1). Ce processus vise à garantir que l'activité : (i) identifie les risques climatiques matériels auxquels elle est exposée, (ii) met en œuvre des mesures d'adaptation cohérentes avec les stratégies pertinentes, (iii) n'entraîne ni de Maladaptation ni de préjudice important à d'autres objectifs environnementaux de la Taxonomie (DNSH) et (iv) assure un suivi et une évaluation de ces mesures dans le temps. L'application de ce processus permet de démontrer la solidité de l'approche d'adaptation adoptée et de vérifier sa conformité aux critères techniques de sélection.

Ce cadre s'applique à toute activité souhaitant démontrer une contribution substantielle à l'adaptation, dans une logique d'alignement sur les bonnes pratiques internationales et de transparence vis-à-vis des parties prenantes, à l'exception des activités automatiquement éligibles. Dans ce dernier cas, le faible risque de Maladaptation et de causer un préjudice important aux objectifs de la Taxonomie permetent à ces activités de contourner le processus et de procéder en tant qu'investissements sans exigences supplémentaires.

La Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1) ci-dessus illustre de manière séquentielle le processus présenté dans le Tableau 3. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1).

Tableau 3. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)

I. Les risques climatiques physiques significatifs pour l'activité* (voir le processus ci-dessous pour les activités habilitantes) ont été identifiés parmi les conséquences des aléas climatiques énumérés au Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques sur la base d'une évaluation rigoureuse des risques et de la vulnérabilité climatiques, comprenant les étapes suivantes :

 a. Un examen de l'activité afin d'identifier les conséquences des risques climatiques physiques, figurant dans la liste du Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques, susceptibles d'affecter la performance de l'activité économique pendant sa durée de vie prévue ;
 b. Lorsque l'activité est jugée exposée à un ou plusieurs des conséquences des risques climatiques physiques énumérés au Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques, une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques est réalisée afin d'évaluer l'importance des risques climatiques physiques pour l'activité économique ;
 c. Une évaluation des solutions d'adaptation permettant de réduire le risque climatique physique identifié.

 L'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques est proportionnée à l'ampleur de l'activité et à sa durée de vie prévue, de sorte que :

 a. Pour les activités dont la durée de vie prévue est inférieure à 10 ans, l'évaluation est réalisée, au minimum, en utilisant des projections climatiques à la plus petite échelle appropriée ;
 b. Pour toutes les autres activités, l'évaluation est réalisée à l'aide de projections climatiques de pointe, à la résolution la plus élevée disponible, couvrant l'ensemble des scénarios futurs existants et compatibles avec la durée de vie prévue de l'activité, y compris, au moins, des scénarios de projections climatiques sur 10 à 30 ans pour les investissements majeurs.

*Applicable aux activités habilitantes lorsqu'elles ne sont pas automatiquement éligibles : pour qu'une activité soit considérée comme une activité habilitante au sens du Document Principal de la Taxonomie Verte du Sénégal, l'opérateur économique démontre, par une évaluation des risques climatiques actuels et futurs, y compris ceux liés à l'incertitude, fondée sur des données fiables, que l'activité fournit une technologie, un produit, un service, une information ou une pratique, ou promeut leur utilisation, avec l'un des objectifs principaux suivants :

 a. Accroître le niveau de résilience aux risques climatiques physiques d'autres personnes, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques ;
 b. Contribuer aux efforts d'adaptation d'autres personnes, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques.

Les projections climatiques et l'évaluation des impacts sont fondées sur les meilleures pratiques et les orientations disponibles et tiennent compte des connaissances scientifiques les plus récentes en matière d'analyse de la vulnérabilité et des risques, ainsi que des méthodologies associées, conformément aux rapports les plus récents du GIEC, aux publications scientifiques évaluées par des pairs et aux modèles open source ou payants.

Les méthodologies suivantes sont recommandées, sans toutefois s'y limiter, pour la réalisation d'une évaluation des risques physiques liés au changement climatique :

- Cadre d'évaluation des risques climatiques du Programme mondial sur l'évaluation et la gestion des risques pour l'adaptation au changement climatique[26] ;
- Méthodologie d'évaluation des risques climatiques physiques (PCRAM)[27] ;
- Méthodologie du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS)[28].

II. L'activité économique a mis en œuvre des solutions physiques et non physiques (« solutions d'adaptation ») qui réduisent substantiellement les risques climatiques physiques les plus importants et significatifs pour cette activité.

III. Les solutions d'adaptation mises en œuvre :
 a. N'ont pas entraîné de Maladaptation ;
 b. Privilégient les solutions fondées sur la nature ou s'appuient, dans la mesure du possible, sur les infrastructures bleues ou vertes ;
 c. Sont cohérentes avec les plans et stratégies d'adaptation locaux, sectoriels, régionaux ou nationaux ;
 d. Sont surveillées et mesurées par rapport à des indicateurs prédéfinis, et des mesures correctives sont envisagées lorsque ces indicateurs ne sont pas respectés ;
 e. Lorsque la solution mise en œuvre est physique et relève d'une activité pour laquelle des critères d'examen technique ont été spécifiés dans la Taxonomie Verte du Sénégal, elle est à la fois conforme aux critères d'examen technique de non-préjudice important (DNSH) pour cette activité et aux garanties sociales minimales (MSS) décrites dans le Document Principal – chapitre 6.

Source : d'après la Taxonomie de l'Union européenne (UE).

26 Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), 2021. Gestion des risques climatiques – un cadre : voies prometteuses pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages, document conceptuel. Source : https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2021/12/GIZ_CRM_ConceptPaper.pdf.

27 Initiative pour la résilience au changement climatique (CCRI). Rapport final de la PCRAM. Source : https://storage.googleapis.com/wp-static/wp_ccri/c7dee50a-ccri-pcram-final-1p.pdf.

28 Réseau pour l›écologisation du système financier (NGFS),2022. Évaluation des risques climatiques physiques : enseignements pratiques pour l›élaboration de scénarios climatiques avec événements météorologiques extrêmes dans les marchés émergents et les économies en développement. Source : https://www.ngfs.net/sites/default/files/media/2022/09/02/ngfs_physical_climate_risk_assessment.pdf

4. EXIGENCES EN MATIÈRE DE DNSH

Comme pour toutes les autres activités inscrites dans la Taxonomie Verte du Sénégal, les activités d'adaptation (Cas 1) doivent se conformer aux critères généraux de DNSH. Lors de l'investissement dans des activités d'adaptation, il est essentiel de veiller à ce que :

Tableau 4. Critères généraux DNSH applicables à toutes les activités liées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience

Atténuation du changement climatique	• L'activité n'entraîne pas une augmentation de la consommation opérationnelle d'hydrocarbures (gaz fossile, pétrole ou charbon et leurs dérivés) et n'implique pas le transport d'hydrocarbures ; • Le projet ne génère pas d'augmentation nette des émissions de GES par rapport à la ligne de base (scénario avant le développement du projet). L'émetteur doit justifier cette conclusion avec la documentation pertinente ; • Un impact net négatif sur les émissions de GES est attendu, c'est-à-dire que le projet ou l'actif contribuera à une réduction nette des émissions pendant sa durée de vie. Cet impact sur l'atténuation doit être estimé et exprimé sous la forme d'une diminution des émissions ou d'une augmentation de la séquestration des GES par rapport à une base de référence. *Remarque : les niveaux de référence peuvent être déterminés à l'aide de méthodes crédibles, telles que (mais sans s'y limiter) le mécanisme de développement propre (MDP) de la CCNUCC, la Réserve d'action climatique et le Registre américain du carbone, ou encore des approches nationales et étatiques/provinciales approuvées, ou toute autre méthode crédible et solide utilisée par une agence ou autorité de notation nationale ou internationale compétente (par exemple, les normes de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement). Le Sénégal étant en voie de mettre en place son propre marché du carbone, la Taxonomie intégrera, le cas échéant, les méthodologies pertinentes reconnues et acceptées au niveau national dans ce cadre.*
Utilisation durable et protection des ressources en eau	• Les risques liés à la consommation et à la qualité de l'eau doivent être identifiés, évalués et, autant que possible, atténués. À cette fin, des outils d'analyse des risques liés à l'eau doivent être utilisés (par exemple, les évaluations des risques par les autorités environnementales nationales, l'empreinte hydrique, le filtre des risques liés à l'eau du WWF, l'aqueduc WRI ou des outils comparables).

Protection des écosystèmes et de la biodiversité	• Les mesures et activités d'adaptation ne doivent pas porter atteinte aux écosystèmes critiques pour la sécurité alimentaire, riches en biodiversité ou servant d'habitats à des espèces menacées (flore et faune) figurant dans les aires nationales protégées du Sénégal ou sur la liste rouge de l'UICN. Cette exigence ne s'applique pas aux musées ou aux installations techniques indispensables à leur fonctionnement ; • Pour les sites et les opérations situés à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité (définies comme des zones du réseau d'aires protégées du Sénégal, des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, des zones clés pour la biodiversité et d'autres zones écologiquement significatives), une évaluation environnementale appropriée doit être réalisée, conformément aux critères établis dans la norme de performance N 6 de la SFI. Un programme de surveillance et d'évaluation de la biodiversité à long terme doit être mis en œuvre pour ces sites.
Prévention et contrôle de la pollution	• Il doit être démontré que, tant pendant la phase de construction que durant le fonctionnement de l'activité ou de la mesure d'adaptation, aucune émission de substances dangereuses, de bruit, de lumière ou de chaleur ne dépasse les limites fixées par la réglementation nationale ou internationale en vigueur.
Économie circulaire	• Les nouvelles installations doivent être conçues et fabriquées de manière à garantir une grande durabilité, ainsi qu'une facilité de démontage, de remise en état et de recyclage dans la mesure du possible. Il convient également d'assurer les possibilités de réparation des installations et des équipements, ainsi que l'accessibilité et l'interchangeabilité des composants des équipements de l'activité.

Source : d'après la Taxonomie de l'Union européenne (UE).

Les exigences relatives au principe de DNSH, telles que décrites dans le chapitre 4. Exigences en matière de DNSH, ne s'appliquent pas aux mesures d'adaptation ni aux activités considérées comme automatiquement éligibles. Cette exclusion se justifie par le fait que ces activités : (i) peuvent apporter une contribution substantielle à l'adaptation et à la résilience dans une diversité de contextes ; (ii) présentent un faible risque de Maladaptation et (iii) comportent un risque minimal de nuire aux objectifs d'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux objectifs environnementaux.

5. ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE VERTE DU SÉNÉGAL

La Taxonomie inclut, dans les tableaux du chapitre 6. Liste d'activités et mesures éligibles, les activités priorisées et les listes de mesures automatiquement éligibles, correspondant à une ou plusieurs activités, divisées par secteur et sélectionnées conformément à la méthodologie définie dans le Document Principal de la Taxonomie.

Les tableaux du chapitre 6. Liste d'activités et mesures éligibles comportent les sections suivantes et doivent être consultés comme suit :

a) **Activités**

- Activité : le nom de l'activité sélectionnée, basé sur la Nomenclature des Activités et des Produits pour les États membres d'AFRISTAT (NAEMA), version sénégalaise, en assurant l'alignement sur les standards internationaux (CITI) et régionaux (NAEMA). En cas d'absence de code pour une activité donnée, le nom est basé sur d'autres taxonomies nationales et/ou régionales, ou tel qu'accordé par le Groupe d'Experts Techniques ;
- Description : il s'agit de la description et du champ d'application de l'activité décrite dans les tableaux du chapitre 6. Liste d'activités et mesures éligibles, aux niveaux de l'objectif de l'adaptation ;
- Type d'activité : indique si une activité est adaptée (entièrement adaptée à un certain risque) ou habilitante (aide d'autres à s'adapter).

b) **Mesures**

- Sous-secteur principal : il s'agit du sous-secteur principal dans lequel la mesure est appliquée ;
- Investissement : il s'agit de l'investissement spécifique ou de l'intervention en matière de résilience climatique liée à la mesure ;
- Type : indique si une activité ou mesure est adaptée (entièrement adaptée à un certain risque), en cours d'adaptation (aide à augmenter progressivement la résilience) ou habilitante (aide d'autres à s'adapter) ;
- Conséquence d'aléas climatiques : désigne l›impact ou l›effet résultant d›un aléa climatique (par exemple, stress thermique, stress au froid, stress hydrique) sur les personnes, les infrastructures ou les écosystèmes ;
- Contribution substantielle au niveau des résultats : cette section définit la contribution substantielle d'une mesure à la résilience climatique. Elle est définie comme une « réduction quantifiable de la vulnérabilité, ou de l'exposition, aux impacts climatiques dans le contexte de l'investissement et comme un résultat de l'investissement qui contribue à l'atteinte des objectifs escomptés de ce dernier» ;
- Résultat en matière de résilience climatique : cette section définit les investissements (mesures d'adaptation) comme étant une résilience climatique accrue de l'activité ou du sous-secteur dans lequel l'investissement a lieu, par rapport risques climatiques ciblés de l'investissement ;

- Code : le code de la famille d'activités ou d'actifs à laquelle les mesures ou les activités sont rattachées. Il est basé sur le système de classification CBRT et vise essentiellement à assurer l'interopérabilité avec d'autres taxonomies utilisant le même système.

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée sur la Taxonomie Verte du Sénégal, elle doit suivre le processus décrit au chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1). Une exception s'applique toutefois aux activités classées comme automatiquement éligibles et aux mesures, qui sont dispensées de ce processus.

6. LISTE D'ACTIVITÉS ET MESURES ÉLIGIBLES

6.1 Agriculture, élevage, aquaculture et foresterie

Tableau 5. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'agriculture et l'élevage

Activités	Description	Type d'activité	Type de critère
A1. Production végétale durable (cultures pérennes générales et non-pérennes)	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour les cultures pérennes et non-pérennes, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A2. Production durable de riz	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour la culture de riz, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A3. Production durable d'arachide	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour la culture d'arachide, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A4. Production durable de mil	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour la culture de mil, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A5. Production animale durable	Activité fondé sur des pratiques durables visant à minimiser les impacts environnementaux et à renforcer la résilience des systèmes d'élevage face aux changements climatiques.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A6. Production aquacole durable	Activité fondée sur des pratiques durables visant à limiter les pressions sur les écosystèmes aquatiques, réduire les émissions et la pollution et renforcer la résilience des systèmes de production face aux effets du changement climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production végétale	Création de plate-formes de partage de données et d'interfaces pour l'entrée et la sortie des données	Mesure d'adaptation	Inondations Tempête Stress hydrique	Inondations : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au partage en temps réel des données sur l'étendue et la profondeur des inondations entre les parties prenantes.	Inondations : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux inondations.	Inondations : TRA-ROADS-ACT-ADA-FLO-2022.7
				Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'amélioration des capacités de partage et d'analyse des données sur les tempêtes.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : ENE-TRANS-MEA-ENA-MUL-2100.1
				Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un meilleur partage des données sur le stress hydrique entre les parties prenantes.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : ENE-GEOTH-ACT-ADA-MUL-2203.1
	Permettre aux agriculteurs d'interfacer les données de Systèmes d'Information Géographique (SIG) sur les précipitations	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une évaluation précise et localisée des risques d'inondation pour les terres agricoles.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux inondations.	WAT-DESAL-ACT-ADA-FLO-2023.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Permettre la mise à jour des données SIG sur les performances des cultures grâce aux contributions des agriculteurs	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification rapide des zones de cultures endommagées par les inondations en vue d'une intervention ciblée.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux inondations.	WAT-WATER-MEA-ADA-FLO-2024.1
	Mise en œuvre des procédures d'évacuation des exploitations	Mesure d'adaptation	Tempête	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au déplacement organisé des biens agricoles en cas de fortes tempêtes.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment les tempêtes.	WAS-SOLID-ACT-ADA-HEA-2080.1
	Mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité des travailleurs	Mesure d'adaptation	Tempête	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à la mise en œuvre de protocoles de sécurité spécifiques aux tempêtes pour les travailleurs agricoles.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment les tempêtes.	TRA-RAILW-ACT-ADA-FLO-2085.1
	Fourniture de matériel médical au niveau de l'exploitation	Mesure d'adaptation	Tempête	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à l'accès immédiat aux traitements des blessures liées aux tempêtes dans les exploitations agricoles.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment les tempêtes.	TRA-RAILW-ACT-ADA-STO-2090.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Intégration des systèmes d'alerte précoce	Mesure d'adaptation	Tempête Stress hydrique	Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des alertes aux tempêtes et à la mise en place d'une réponse en temps voulu.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : TRA-RAILW-ACT-ADA-HEA-2100.2
				Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des alertes en temps utile et à des réponses coordonnées à la pénurie d'eau.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : ICT-DATAF-ACT-ADA-MUL-2208.1
	Mise en place de systèmes d'alimentation de secours pour les opérations critiques de transformation des aliments en cas de tempête	Mesure d'adaptation	Tempête	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien de la transformation des aliments pendant les pannes d'électricité dues aux tempêtes.	Les infrastructures agricoles physiques résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	WAT-WATER-MEA-ENA-WAT-2101.1
	Permettre l'interfaçage des données SIG sur la pénurie d'eau par l'intermédiaire des agriculteurs	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'accès des agriculteurs à des informations localisées sur la rareté de l'eau.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	ENE-NUCLE-ACT-ADA-MUL-2204.1
	Permettre la mise à jour des données SIG sur la pénurie d'eau grâce aux contributions des agriculteurs	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux signalements en temps réel des effets de la pénurie d'eau sur les cultures.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	ENE-BIOMA-ACT-ADA-MUL-2205.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Suivi des données relatives à la température et à l'évapotranspiration	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un suivi précis des besoins en eau des cultures.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	TRA-RAILW-ACT-ADA-MUL-2210.1
	Communication d'informations sur les sols et de l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une meilleure compréhension de l'état des sols dans la gestion de l'eau.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	TRA-PORTS-ACT-ADA-MUL-2211.1
	Utilisation des données de télédétection sur le rendement des cultures	Mesure d'adaptation	Stress hydrique Tempête	Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection à distance du stress hydrique des cultures.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : WAT-WATER-ACT-ADA-MUL-2213.1
				Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'évaluation à distance des pertes et dommages causés aux cultures par les tempêtes.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : ENE-ELECT-MEA-ENA-STO-2105.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Utilisation de séries chronologiques d'informations géospatiales	Mesure d'adaptation	Stress hydrique Tempête	Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'analyse des tendances à long terme de la disponibilité de l'eau pour la planification agricole.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : WAT-DESAL-ACT-ADA-MUL-2214.1
				Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'analyse des modèles de tempête à long terme pour la planification agricole.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : BUI-COMMU-MEA-ENA-STO-210l6.1
	Installation de systèmes automatisés de contrôle de l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique Stress thermique	Stress hydrique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'optimisation de la distribution de l'eau dans les systèmes agricoles.	Stress hydrique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	Stress hydrique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.2
				Stress thermique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes d'irrigation automatisés.	Stress thermique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress thermique.	Stress thermique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation d'équipements de surveillance des ressources en eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique Stress thermique	Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au suivi en temps réel de la disponibilité des ressources en eau.	Stress hydrique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.3
				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection précoce du stress hydrique dans les cultures pendant les épisodes de chaleur.	Stress thermique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress thermique.	Stress thermique : AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.9
	Mise en place de systèmes d'alimentation de secours pour les opérations de transformation critiques dans les exploitations agricoles en cas de chaleur extrême	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une alimentation de secours en cas de panne due à la chaleur.	Les infrastructures agricoles physiques résistent mieux au stress thermique.	WAT-WATER-MEA-ENA-WAT-2101.1
	Utilisation des systèmes d'information écologique pour la surveillance des ressources	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une prise de décision fondée sur des données pour une gestion des écosystèmes résistante à la chaleur.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.7

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en œuvre de mesures relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à la mise en œuvre de protocoles de sécurité spécifiques à la chaleur pour les travailleurs agricoles.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment le stress thermique	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.12
	Disponibilité de fournitures médicales au niveau de l'exploitation	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à l'accès immédiat aux traitements contre les maladies dues à la chaleur dans les exploitations agricoles.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment le stress thermique.	FIN-INSUR-MEA-ENA-WAT-7047.9
	Élaboration de procédures d'évacuation des exploitations	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la relocalisation organisée des biens agricoles en cas d'épisodes de chaleur extrême.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment le stress thermique.	FIN-INSUR-MEA-ENA-WAT-7047.10
Commerce de gros de produits agricoles	Mise en place de systèmes de surveillance de la température	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en place d'itinéraires d'approvisionnement alternatifs pour les zones touchées par la chaleur.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-COL-3005.7

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation de systèmes d'alimentation de secours pour le stockage	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'installation de systèmes d'alimentation de secours pour les entrepôts frigorifiques en cas de panne.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-ACT-ENA-COL-3005.9
	Mise en place d'une gestion logistique pour réduire les temps de transport	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la réduction de l'exposition des marchandises à des températures élevées pendant le transit.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-COL-3005.8
	Installation de systèmes de surveillance de la température	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au contrôle en temps réel de la température lors du stockage et du transport.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.1
	Mise en place d'un transport réfrigéré pour réduire les pertes de denrées alimentaires	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au maintien de l'intégrité de la chaîne du froid pour les denrées périssables.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.2
Production animale	Mesures de santé et de sécurité des travailleurs	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce aux protocoles de sécurité des travailleurs.	Renforcement de la résilience des travailleurs agricoles face aux événements climatiques extrêmes, notamment le stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-STO-3003.11

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Écosystèmes terrestres	Élaboration de plans d'urgence en cas de canicule et d'accords de partage de l'eau entre les parties prenantes des prairies	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion coordonnée de l'eau pendant les vagues de chaleur dans les prairies.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.12
	Installation de clôtures pour exclure le bétail et contrôler l'accès aux zones riveraines	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection des zones riveraines contre le bétail soumis au stress thermique.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.4
	Mise en œuvre de techniques de stabilisation des berges (par exemple, géotextiles biodégradables, piquets vivants, matelas de broussailles) pour contrôler l'érosion	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la stabilisation des berges et à la réduction des sédiments dans les eaux de crue.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.3

Tableau 6. Liste d'activités et mesures pour le secteur de la foresterie

Activités	Description	Type d'activité	Type de critère
A7. Reboisement	Activité consistant à replanter des arbres sur des terres anciennement boisées qui ont perdu leur couverture forestière. L'objectif principal est de restaurer la couverture forestière, renforcer le stockage du carbone, soutenir la biodiversité et régénérer les sols dégradés.	Adaptée et habilitante	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A8. Conservation des forêts	La foresterie de conservation vise à protéger et à gérer les forêts dans le but de préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les habitats naturels. Elle limite ou exclut les usages extractifs, comme l'exploitation du bois, afin de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers.	Adaptée et habilitante	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A9. Gestion durable des forêts	La gestion durable des forêts assure l'utilisation des ressources forestières de manière à préserver leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération et leur vitalité. Elle poursuit un équilibre entre les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts, tout en évitant les dommages aux écosystèmes voisins.	Adaptée et habilitante	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
A10. Réhabilitation et restauration des forêts, y compris le reboisement et la régénération naturelle des forêts après un événement extrême.	Cela comprend les activités visant à restaurer les forêts dégradées, notamment à la suite d'événements extrêmes (incendies, tempêtes, épidémies, etc.), y compris lereboisement ou la régénération naturelle (assistée ou non-assistée), dans le but de rétablir les fonctions écologiques et la biodiversité.	Adaptée et habilitante	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production commerciale de bois	Adoption de techniques de paillage pour la conservation de l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'évaporation de l'eau du sol et à l'amélioration de sa rétention.	Les techniques de paillage pour la conservation de l'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6003.2
	Adoption de pratiques d'éclaircissage pour économiser l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de la demande en eau dans les pratiques de gestion forestière.	Les pratiques d'éclaircissage pour économiser l'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.1
	Création de paysages de rétention d'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de la capacité de rétention d'eau du paysage.	Les paysages à rétention d'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.2
	Développement de projets de recharge des eaux souterraines	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la reconstitution des aquifères pour une disponibilité de l'eau à long terme.	Les projets de recharge des nappes phréatiques résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.3
	Développement de pratiques de pépinières pour économiser l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la conservation de l'eau dans la production de plants d'arbres.	Les pratiques de pépinière économes en eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.4

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en œuvre de technologies de surveillance de l'humidité du sol	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une irrigation précise basée sur les niveaux d'humidité du sol.	Les technologies de surveillance de l'humidité des sols résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.1
	Installation de systèmes d'irrigation de précision	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une irrigation économe en eau dans les exploitations forestières.	Les systèmes d'irrigation de précision résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.2
	Investissement dans des systèmes de recyclage de l'eau pour les pépinières	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la réutilisation efficace de l'eau dans les processus de culture des plantes.	Des systèmes de recyclage de l'eau destinée aux pépinières plus résistants au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.3
	Création de zones de réduction des combustibles	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la création de zones tampons à faible teneur en combustible autour des biens.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	FRE-FRESH-MEA-ADA-WAT-6007.1
	Développement de programmes de brûlage dirigé	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Diminution de la vulnérabilité physique grâce à la réduction contrôlée des combustibles dans les zones à risque	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	FRE-FRESH-MEA-ADA-WAT-6007.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en œuvre de la construction de coupe-feu stratégiques	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'installation stratégique de barrières anti-incendie dans les zones vulnérables.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	MAR-MARIN-MEA-ADA-HEA-6008.1
	Investissement dans des systèmes de détection précoce des incendies de forêt	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection et à la réponse précoces aux incendies de forêt.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	MAR-MARIN-MEA-ADA-STO-6009.1
Écosystèmes marins	Mise en œuvre de la restauration et de la gestion des zones humides côtières	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de l'atténuation des inondations dans les zones côtières.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-DELIV-MEA-ADA-STO-5011.6
	Mise en œuvre de la restauration et de la gestion des forêts de mangrove	Mesure d'adaptation	Tempêtes	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une meilleure protection contre l'érosion côtière lors des tempêtes.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-DELIV-MEA-ADA-STO-5011.7
Écosystèmes d'eau douce	Création de zones tampons humides le long des rivières et des ruisseaux afin de réduire la vitesse des crues et l'érosion	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'érosion et des dégâts matériels causés par les inondations à évolution rapide.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Réalisation d'analyses cartographiques sur les apports d'eau souterraine fournissant des habitats d'eau froide dans les lacs d'eau froide	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification des sources d'eau critiques pour la préservation de l'écosystème.	Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.11
	Réalisation d'analyses cartographiques sur les apports d'eau souterraine fournissant des habitats d'eau froide dans les lacs d'eau froide	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la protection ciblée des sources d'eau froide essentielles.	Des habitats naturels plus résistants au stress thermique.	HEA-DELIV-MEA-ENA-HEA-5009.7
Biodiversité terrestre	Protection et gestion des habitats de la faune et de la flore	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien des habitats de la faune et de la flore sauvages pendant les périodes de stress hydrique.	Les populations d'animaux sauvages résistent mieux aux conditions hivernales extrêmes.	HEA-DELIV-ACT-ENA-WAT-5012.4
	Élimination des espèces envahissantes qui supplantent les espèces indigènes pour les ressources en eau limitées.	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la réduction de la concurrence pour des ressources en eau limitées.	Les populations d'animaux sauvages résistent mieux à la sécheresse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.1
Écosystèmes terrestres	Mise en œuvre de l'aménagement du territoire et des règlements de zonage dans les zones sujettes aux glissements de terrain	Mesure d'adaptation	Mouvements de masse	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à un développement réglementé dans les zones sensibles aux glissements de terrain.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les mouvements de masse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.7

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en œuvre des techniques de régénération naturelle et de régénération naturelle assistée	Mesure d'adaptation	Mouvements de masse	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration du couvert végétal dans les zones sujettes aux glissements de terrain.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les mouvements de masse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.8
	Création de coupe-feu et d'espaces défendables	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la création de zones résistantes aux incendies dans les paysages.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.17
	Élaboration de plans d'urgence en cas de canicule et d'accords de partage de l'eau entre les parties prenantes des prairies	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion coordonnée de l'eau pendant les vagues de chaleur dans les prairies.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.12
	Installation de clôtures pour exclure le bétail et contrôler l'accès aux zones riveraines	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection des zones riveraines contre le bétail soumis au stress thermique.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.4
	Mise en œuvre de techniques de stabilisation des berges (par exemple, géotextiles biodégradables, piquets vivants, matelas de broussailles) pour contrôler l'érosion	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la stabilisation des berges et à la réduction des sédiments dans les eaux de crue.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.3

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Biodiversité des eaux douces	Identification et modélisation de l'habitat des poissons d'eau froide	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification de refuges pour les espèces dépendantes de l'eau.	Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	COM-RETAI-MEA-ADA-HEA-7055.4

6.2 Industrie

Tableau 7. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'industrie

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
C1. Fabrication de produits chimiques de base	Fabrication de produits chimiques fondamentaux utilisés dans divers procédés industriels.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C2. Fabrication de ciment	Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C3. Fabrication de fer et d'acier	Opérations de conversion par réduction du minerai de fer dans des hauts fourneaux et des convertisseurs à oxygène ou de déchets et ferrailles ferreux dans des fours à arc électrique ou par réduction directe du minerai de fer sans fusion pour obtenir de l'acier brut, qui est fondu et affiné dans un four poche, puis coulé et solidifié dans une coulée continue pour produire des produits semi-finis plats ou longs.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C4. Fabrication d'aluminium	Fabrication d'aluminium par procédé d'alumine primaire (bauxite) ou recyclage d'aluminium secondaire.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C5. Fabrication de plastique sous forme primaire	Fabrication de résines, de matières plastiques et d'élastomères thermoplastiques non vulcanisables, mélange et assemblage de résines sur mesure, ainsi que fabrication de résines synthétiques non personnalisées.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C6. Fabrication de piles/batteries	Fabrication de batteries rechargeables, de packs de batteries et d'accumulateurs pour le transport, le stockage d'énergie stationnaire et hors réseau, et autres applications industrielles. Fabrication des composants correspondants (matériaux actifs, cellules, boîtiers et composants électroniques).	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
C7. Fabrication de technologies bas carbone pour les transports	Fabrication, réparation, maintenance, modernisation, réaffectation et modernisation de véhicules de transport, de matériel roulant et de navires à faibles émissions de carbone, ainsi que de leurs composants.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C8. Fabrication de technologies d'énergies renouvelables	Production de technologies, composants et pièces nécessaires au fonctionnement des technologies à faibles émissions de carbone ou des énergies renouvelables.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C9. Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique	Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C10. Fabrication d'équipements pour la production d'hydrogène à faible émission de carbone	Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
C11. Recherche et développement – services professionnels	Cette catégorie comprend des solutions innovantes, des technologies et des conseils techniques visant à renforcer la résilience du secteur des transports face au changement climatique, en réduisant sa vulnérabilité et en améliorant sa capacité d'adaptation.	Habilitante	Automatiquement éligible

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Technologie de fabrication	Utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'analyse prédictive	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'anticipation des effets des inondations sur des éléments d'infrastructure spécifiques.	Les systèmes naturels et les systèmes dépendants résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-FLO-6014.1
	Création de plateformes de partage de données et d'interfaces pour l'entrée et la sortie des données	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au partage en temps réel des données relatives à la chaleur entre les parties prenantes par l'intermédiaire de plateformes intégrées.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6016.3
	Intégration des systèmes d'alerte précoce	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des alertes en temps utile et à des réponses coordonnées à l'approche de vagues de chaleur. Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des systèmes d'alerte précoce redondants garantissant des notifications fiables en cas d'épisode de chaleur.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6016.4 TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6016.5

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Utilisation des données de télédétection sur le rendement des cultures	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection précoce du stress thermique des cultures par l'imagerie satellitaire.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-COL-6017.1
	Utilisation de séries chronologiques d'informations géospatiales	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification des tendances thermiques à long terme pour la planification agricole à l'aide de données historiques.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-COL-6017.2
	Installation de capteurs d'humidité du sol, de stations météorologiques et de technologies de télédétection	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion de l'irrigation et un suivi de la sécheresse fondés sur des données dans l'agriculture.	Des systèmes naturels et des systèmes dépendants plus résistants au stress hydrique.	HOS-LEISU-ACT-ADA-HEA-7115.6

6.3 Énergie

Tableau 8. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D1. Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque (PV)	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque (PV).	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D2. Production d'électricité à partir de la technologie de l'énergie solaire concentrée (ESC)	Construction et exploitation d'installations utilisant l'énergie solaire thermique pour produire de l'électricité	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D6. Production d'électricité à partir du gaz naturel	Modernisation et exploitation des installations existantes de production d'électricité à partir du gaz naturel.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D9. Stockage de l'hydrogène à faible émission de carbone	Construction et exploitation d'installations permettant de stocker l'hydrogène et de le restituer ultérieurement.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D10. Production de l'hydrogène à faible émission de carbone	Production de l'hydrogène à faible émission de carbone pour la décarbonisation de nombreux secteurs, notamment l'énergie, les transports et l'industrie.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D11. Production de biogaz et de biocarburants pour le transport et de bioliquide	Production de biogaz ou de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D12. Cogénération de chaleur/froid et d'électricité à partir de l'énergie solaire	Construction et exploitation d'installations de cogénération d'électricité et de chaleur/froid à partir de l'énergie solaire.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D13. Cogénération de chaleur/froid et d'électricité à partir de bioénergie	Construction et exploitation d'installations utilisées pour la cogénération de chaleur/froid et d'électricité exclusivement à partir de biomasse, de biogaz ou de bioliquides, et à l'exclusion de la cogénération issue du mélange de combustibles renouvelables avec du biogaz ou des bioliquides.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D14. Pompage solaire pour l'accès à l'eau potable et à l'irrigation	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque (PV) pour faire fonctionner une pompe électrique et puiser de l'eau.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D15. Production d'énergie à partir de la bioénergie pour la cuisson	Installations de foyers de cuisson où se produit la combustion directe de la bioénergie convertie en énergie thermique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D15. Recherche et développement – services professionnels	Cette catégorie comprend des solutions innovantes, des technologies et des conseils techniques visant à renforcer la résilience du secteur des transports face au changement climatique, en réduisant sa vulnérabilité et en améliorant sa capacité d'adaptation.	Habilitante	Automatiquement éligible.

Tableau 9. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – activité D3

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D3. Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie hydraulique	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	Conception de lames plus courtes	Mesure d'adaptation	Tempête	Dépréciation des actifs résultant des dommages liés aux tempêtes.	La production d'énergie éolienne plus résistante aux dommages causés par les tempêtes.	URB-URBAN-MEA-ADA-MAS-1041.1

Tableau 10 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – activité D4

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D4. Production d'électricité à partir de l'hydroélectricité	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie hydraulique	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production d'électricité à partir de l'hydroélectricité	Ajustement de la capacité de la turbine	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'ajustement de la production d'électricité aux conditions d'inondation.	La production d'hydroélectricité résiste mieux aux dommages causés par les inondations.	URB-URBAN-MEA-ADA-HEA-1038.1
	Mise en œuvre de systèmes de surveillance, de prévision et de modélisation	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des systèmes avancés de prévision et de réponse aux inondations.	La production d'hydroélectricité résiste mieux aux dommages causés par les inondations.	URB-URBAN-ACT-ADA-HEA-1038.2
	Installation de systèmes de sécurité et d'urgence dans les centrales hydroélectriques	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de la résistance des centrales hydroélectriques aux inondations.	Des opérations plus résistantes aux dommages causés par les inondations.	URB-URBAN-MEA-ADA-COL-1039.1

Tableau 11 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – D7 et D8

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D7. Transmission et distribution d'électricité	Construction et exploitation de réseaux de transport d'électricité sur les réseaux interconnectés à très haute tension et à haute tension. Construction et exploitation de réseaux de distribution d'électricité sur les réseaux à haute, moyenne et basse tension.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
D8. Stockage de l'électricité	Construction et exploitation d'installations permettant de stocker l'énergie issue d'activités conformes à la Taxonomie et de la restituer ultérieurement sous forme d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur. Cette activité est particulièrement importante pour pallier les inconvénients d'intermittence et d'instabilité des énergies renouvelables. Elle comprend, entre autres, le stockage de pompage-turbinage, le stockage d'énergie thermique (fluides, aquifères – ATES – ou systèmes souterrains – UTES) et le stockage d'air comprimé (CAES), tous adaptés au stockage d'énergie à grande échelle. Cette activité peut soutenir l'intégration des systèmes d'énergie renouvelable dans le transport et la distribution d'électricité.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Transmission et distribution de l'électricité ; et stockage de l'électricité	Mise en œuvre du stockage de l'énergie	Mesure d'adaptation	Tempête	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien de l'approvisionnement en électricité pendant les pannes provoquées par les tempêtes.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-STO-1035.4

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en œuvre de systèmes de surveillance, de prévision et de modélisation des conditions météorologiques et de l'utilisation de l'énergie	Mesure d'adaptation	Tempête	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une meilleure prévision des tempêtes et de la demande d'énergie.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-STO-1035.5
	Installation de contrôles automatisés du réseau	Mesure d'adaptation	Tempête	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au contrôle automatisé de la distribution d'électricité en cas de tempête.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-STO-1035.6
	Installation de systèmes de sécurité et d'urgence	Mesure d'adaptation	Tempête	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'amélioration des capacités de réaction aux situations d'urgence en cas de tempête.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-WAT-1036.1
	Gestion de la végétation autour des lignes de transport et de distribution	Mesure d'adaptation	Tempête	Diminution de la vulnérabilité physique grâce à la réduction du risque d'interruption de l'alimentation électrique due à la végétation.	Transmission et distribution d'électricité avec davantage de résistance aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-WAT-1036.2
	Renforcement de la configuration du réseau	Mesure d'adaptation	Tempête	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration du réseau électrique face aux tempêtes.	Transmission et distribution d'électricité avec davantage de résistance aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-ACT-ADA-WAT-1036.4

6.4 Eau, assainissement et déchets

Tableau 12 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets– activité E1

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E1. Collecte et transport des déchets solides non dangereux en fraction séparées à la source	Cette activité vise à renforcer la résilience des systèmes de gestion des déchets non dangereux en améliorant la collecte sélective et le transport, qu'ils soient en fractions uniques ou mélangées, afin de réduire les risques environnementaux et sanitaires liés à une mauvaise gestion en contexte de stress climatique. Elle comprend le tri des déchets à la source (ménages et entreprises) ainsi que leur transport vers des installations adaptées, tout en intégrant des équipements et infrastructures permettant de maintenir un service efficace même face en dépit des événements climatiques extrêmes.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Hôpitaux, cliniques, maisons de repos, etc.	Mise en œuvre de programmes intégrés de lutte contre les vecteurs, comprenant notamment la surveillance des foyers, des actions ciblées utilisant des méthodes biologiques ou chimiques certifiées, des plans locaux validés et des interventions régulières	Mesure d'adaptation	Multirisques	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à une approche globale de la lutte contre les vecteurs en fonction des menaces.	Les individus, les ménages ou les communautés résistent mieux aux risques sanitaires en cas de flambées, d'épidémies ou de pandémies de maladies à transmission vectorielle.	SOC-SOCIA-MEA-ADA-COL-4020.3

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Fourniture de services de nettoyage et d'assainissement fiables, incluant la collecte des déchets, le curage des caniveaux, le suivi de la qualité et l'accès à des installations sûres	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce au maintien des pratiques d'assainissement en cas de pénurie d'eau.	Les établissements de soins de santé résistent mieux aux effets du stress hydrique.	SOC-SOCIA-MEA-ADA-HEA-4021.2
Services de santé d'urgence	Fourniture de services de nettoyage et d'assainissement fiables, incluant la collecte des déchets, le curage des caniveaux, le suivi de la qualité et l'accès à des installations sûres	Mesure d'adaptation	Tempête	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce au maintien des normes d'hygiène après la tempête.	Les établissements de soins de santé résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-HOSPI-MEA-ADA-FLO-5002.1

Tableau 13 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets – activité E5

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E5. Captage et valorisation du gaz issu des centres d'enfouissement technique	Installation et exploitation d'infrastructures de captage et d'utilisation du biogaz dans des décharges définitivement fermées, au moyen d'équipements techniques nouveaux ou complémentaires, mis en place pendant ou après leur fermeture. Cette activité s'inscrit dans les efforts de réhabilitation et de gestion durable des sites de déchets, en limitant les risques environnementaux et sanitaires liés aux émissions non contrôlées de gaz, notamment dans le contexte d'événements climatiques extrêmes. En renforçant la résilience des infrastructures de gestion des déchets, elle contribue à l'adaptation au changement climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Services de données et d'information	Élaboration de cartes des dangers et des risques d'inondation sur la base de données historiques et de projections futures	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des efforts ciblés d'atténuation des inondations dans les zones les plus à risque.	De meilleures informations sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	FRE-FRESH-ACT-ADA-MUL-6203.1
	Intégration des données de surveillance des inondations en temps réel aux outils d'évaluation des risques et de cartographie	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise à jour dynamique des évaluations des risques d'inondation pendant les événements.	De meilleures informations sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	FOR-COMME-ACT-ADA-MUL-7201.1

Tableau 14 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets– activité E6

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E8. Construction, extension et exploitation de systèmes de collecte, de traitement et d'approvisionnement en eau (systèmes nouveaux et existants)	Cette activité vise à renforcer la résilience des populations urbaines, périurbaines, et surtout rurales face aux impacts du changement climatique en améliorant l'accès à des sources d'eau améliorées, à travers des technologies centralisées et décentralisées plus efficaces. Elle comprend la construction, la rénovation, l'extension et l'exploitation des systèmes de collecte, de traitement et de distribution d'eau, afin de garantir un approvisionnement fiable en période de stress hydrique accru ou de variabilité climatique. Des mesures telles que la réduction des pertes techniques, la gestion de la pression, la maintenance préventive, la micro-mesure et l'optimisation énergétique permettent de sécuriser les ressources en eau tout en assurant une gestion durable et efficiente face aux aléas climatiques.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production commerciale de bois	Adoption de techniques de paillage pour la conservation de l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'évaporation de l'eau du sol et à l'amélioration de sa rétention. Les techniques de paillage pour la conservation de l'eau résistent mieux au stress hydrique.	Les techniques de paillage pour la conservation de l'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6003.2
	Développement de projets de recharge des eaux souterraines	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la reconstitution des aquifères pour une disponibilité de l'eau à long terme.	Les projets de recharge des nappes phréatiques résistent mieux au stress hydrique	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.3
	Mise en œuvre de systèmes de capture du brouillard dans les régions concernées	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la récolte de l'humidité atmosphérique dans les régions arides.	Les systèmes de captage du brouillard dans les régions concernées résistent mieux au stress hydrique	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.5

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Services de données et d'information	Création d'outils de visualisation des données et de communication pour la sensibilisation et la préparation aux risques de sécheresse	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une meilleure compréhension par le public des risques de sécheresse et des mesures de préparation. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	TER-TERRE-ACT-ADA-WAT-6028.6
	Création d'ensembles de données et de cartes d'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés à la sécheresse	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des efforts ciblés d'atténuation de la sécheresse dans les zones les plus à risque. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WIL-6029.1
	Développement de systèmes d'alerte précoce et d'outils d'aide à la décision fondés sur des données relatives à la sécheresse	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise en œuvre en temps voulu des mesures de lutte contre la sécheresse. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WIL-6029.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Développement de systèmes de surveillance et de prévision de la sécheresse par satellite	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la surveillance en temps quasi réel des conditions et des effets de la sécheresse. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	OTH-TERRE-MEA-ENA-WAT-6101.1
	Intégration des données sur les risques de sécheresse dans la planification et la gestion à long terme des ressources en eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'intégration des projections de sécheresse à long terme dans la planification des ressources en eau. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	MIN-MININ-ACT-ADA-MUL-7200.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Réseaux de transmission	Fourniture d'informations quotidiennes sur les précipitations dans les communautés vulnérables	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une prise de décision éclairée basée sur les données locales relatives aux précipitations. Les individus, les ménages ou les communautés sont mieux à même d'anticiper et de se préparer au stress hydrique et à la sécheresse.	Les individus, les ménages ou les communautés sont mieux à même d'anticiper et de se préparer au stress hydrique et à la sécheresse.	ENE-GEOTH-ACT-ADA-HEA-2003.2
Sensibilisation du public	Sensibilisation des communautés aux méthodes de conservation de l'eau et aux solutions de stockage	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux connaissances de l'ensemble de la communauté en matière d'utilisation et de stockage efficaces de l'eau. Des communautés informées plus résistantes aux effets du stress hydrique.	Des communautés informées plus résistantes aux effets du stress hydrique.	AGR-ANIMA-MEA-ADA-STO-3011.4

Tableau 15 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assanissement et déchets– activité E8

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E10. Construction, extension et exploitation de systèmes de traitement des eaux usées (systèmes nouveaux et existants)	Cette activité comprend la mise en œuvre de systèmes de traitement des eaux usées, neufs ou modernisés, afin de renforcer la résilience des infrastructures d'assainissement face aux impacts du changement climatique. L'amélioration de la capacité à traiter efficacement les eaux usées, notamment en période de fortes précipitations, d'inondations ou de sécheresses, permet de protéger la santé publique, de préserver les ressources en eau et de limiter la contamination des écosystèmes. Ces systèmes assurent l'élimination des contaminants physiques, chimiques ou biologiques avant le rejet, contribuant ainsi à un assainissement plus sûr, adapté aux conditions climatiques changeantes.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Collecte et traitement des eaux usées	Mise en œuvre de la séparation des eaux pluviales	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la séparation des eaux de pluie et des systémes d'évacuatioé des eaux. usées.	L'accès à l'eau permet de mieux résister au stress hydrique.	ICT-TRANS-MEA-ADA-STO-2011.3
Écosystèmes d'eau douce	Création de zones tampons humides le long des rivières et des ruisseaux afin de réduire la vitesse des crues et l'érosion	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'érosion et des dégâts matériels causés par les inondations à évolution rapide.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en œuvre de techniques de restauration hydrologique (par exemple, comblement des fossés de drainage, suppression des digues, rétablissement des schémas naturels d'écoulement de l'eau)	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au rétablissement de la capacité naturelle de stockage de l'eau dans les plaines d'inondation.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.3
Services de données et d'information	Création de plateformes interactives de visualisation et de communication sur les risques d'inondation	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des décisions personnelles éclairées sur la préparation et la réponse aux inondations.	De meilleures information sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-ACT-ADA-MUL-6202.1
	Élaboration de cartes des dangers et des risques d'inondation sur la base de données historiques et de projections futures	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des efforts ciblés d'atténuation des inondations dans les zones les plus à risque.	De meilleures informations sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	FRE-FRESH-ACT-ADA-MUL-6203.1
	Intégration des données de surveillance des inondations en temps réel aux outils d'évaluation des risques et de cartographie	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise à jour dynamique des évaluations des risques d'inondation pendant les événements.	De meilleures informations sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	FOR-COMME-ACT-ADA-MUL-7201.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Réseaux de transmission	Fourniture d'informations quotidiennes sur les précipitations dans les communautés vulnérables	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une prise de décision éclairée basée sur les données locales relatives aux précipitations.	Les individus, les ménages ou les communautés sont plus à même d'anticiper et de se préparer aux dommages causés par les inondations.	ENE-ELECT-MEA-ADA-STO-2002.6

Tableau 16 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau, assainissement et déchets– activité E9

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E11. Investissements dans l'utilisation efficace de l'eau	L'utilisation efficace de l'eau contribue à renforcer la résilience face aux pénuries d'eau accentuées par le changement climatique. En réduisant la demande en eau potable brute issue des sources naturelles, cette activité permet de préserver les ressources hydriques et d'améliorer la performance des réseaux d'aqueduc et d'égouts, particulièrement en période de stress hydrique. Elle favorise ainsi une gestion durable de l'eau face aux risques croissants liés aux sécheresses et à la variabilité des précipitations.	Habilitante	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Approvisionnement en eau	Installation de compteurs d'eau	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'optimisation de l'utilisation de l'eau et à la prévention des pertes.	Le système est plus résilient face aux inondations	ICT-DATAF-MEA-ADA-FLO-2010.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Mise en place de systèmes automatisés de contrôle de l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'optimisation de la distribution de l'eau dans les systèmes agricoles.	L'accès à l'approvisionnement en eau permet de mieux résister au stress hydrique.	ICT-DATAF-MEA-ADA-FLO-2010.3
Production commerciale de bois	Développement de pratiques de pépinières pour économiser l'eau	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la conservation de l'eau dans la production de plants d'arbres.	Les pratiques de pépinière économes en eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.4
	Installation de systèmes d'irrigation de précision	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une irrigation économe en eau dans les exploitations forestières.	Les systèmes d'irrigation de précision résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.2
	Investissement dans des systèmes de traitement et recyclage de l'eau pour les pépinières	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la réutilisation efficace de l'eau dans les processus de culture des plantes.	Des systèmes de traitement et recyclage de l'eau destinée aux pépinières plus résistants au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.3

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Sensibilisation du public	Sensibilisation des communautés aux méthodes de conservation de l'eau et aux solutions de stockage	Mesure d'adaptation	Stress dû au froid Stress thermique	Stress dû au froid : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux connaissances de l'ensemble de la communauté en matière d'utilisation efficace de l'eau dans des conditions de gel.	Stress dû au froid : Des communautés informées plus résistantes aux effets du froid.	Stress dû au froid : AGR-ANIMA-MEA-ADA-WAT-3012.1
				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux connaissances de la communauté en matière d'utilisation efficace de l'eau pendant les vagues de chaleur.	Stress thermique : Des communautés informées plus résistantes aux effets du stress thermique.	Stress thermique : AGR-ANIMA-ACT-ENA-MUL-3010.4

6.5 Construction

Tableau 17 . Liste d'activités et mesures pour le secteur de la construction - activités F1 et F2

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
F1. Construction de nouveaux bâtiments	La construction de nouveaux bâtiments,conçus selon des critères de durabilité,permet de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de CO_2 tout au long de leur cycle de vie, en plus de favoriserune utilisation optimisée des ressources naturelles et des matériaux durables, tout en encourageant le recyclage des déchets. Comparée aux bâtiments conventionnels, cette approche contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique et offre une opportunité précieuse pour l'intégration de systèmes de production et de stockage d'énergies renouvelables.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
F2. Rénovation de bâtiments existants	La rénovation des bâtiments constitue l'une des solutions durables les plus pertinentes dans le secteur de la construction. En effet, plutôt que de démolir un bâtiment existant, il estréutilisé et amélioré, ce qui permet de limiter l'empreinte écologique. En plus de l'amélioration de l'efficacité énergétique, la rénovation peut inclure l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable, de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que de solutions de stockage d'énergie. Il est également essentiel que les bâtiments existants se conforment aux nouvelles réglementations et s'alignent sur les engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Bâtiments tertiaires[29]	Mise en place de voies d'évacuation et d'accès en cas d'urgence	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la facilitation des évacuations et de l'accès des pompiers.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-COMME-MEA-ADA-WIL-1001.2
						BUI-COMMU-MEA-ADA-STO-1012.1
						BUI-COMMU-MEA-ADA-WAT-1013.2
	Installation de pare-étincelles dans les cheminées et les tuyaux de poêle	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention de l'inflammation des braises à l'intérieur des bâtiments.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-COMME-MEA-ADA-WIL-1001.5
						BUI-COMMU-ACT-ADA-STO-1012.7
	Installation d'une capacité de drainage ajustée	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la capacité de détournement et d'extraction de l'eau.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-COMME-MEA-ADA-MAS-1004.2
						BUI-HOSPI-MEA-ADA-WIL-1015.5
	Installation de systèmes de captage et d'utilisation des condensats	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la disponibilité de l'eau provenant des condensats de climatisation récupérés.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	BUI-COMME-ACT-ADA-WIL-1001.8
						BUI-COMMU-MEA-ADA-FLO-1010.8
						BUI-COMMU-ACT-ADA-WAT-1013.4

29 Dans le cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal, bâtiments tertiaires sont considérés comme un immeuble ou un portefeuille d'immeubles dont plus de la moitié de la surface est utilisée à des fins commerciales et vise à générer un profit, soit par une plus-value, soit par des revenus locatifs. Il existe des sous-catégories d'immeubles tertiaires, notamment :
- Bureaux ;
- Bâtiments publics ;
- Écoles et campus ;
- Centres commerciaux, commerces de détail, entrepôts ;
- Hôtels ;
- Hôpitaux.

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation de systèmes de réhumidification (systèmes adiabatiques, puits climatiques)	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration du niveau de l'humidité relative.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	N/A
	Installation de clapets anti-retour	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention du refoulement des eaux usées en cas d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	OTH-OTHER-MEA-ENA-FLO-7037.2
						OTH-OTHER-ACT-ADA-HEA-7038.8
						BUI-HOSPI-MEA-ADA-WAT-1016.3
	Installation d'alimentations électriques de secours / stockage	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien des systèmes de refroidissement pendant les pannes d'électricité.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	OTH-OTHER-MEA-ADA-HEA-7038.1
						BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.5
						BUI-HOSPI-MEA-ADA-MAS-1018.2
	Installation d'un éclairage froid	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des appareils d'éclairage à faible émission thermique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-COL-1006.5
						BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.7
						BUI-HOSPI-ACT-ADA-MAS-1018.4
	Installation d'équipements électriques à émission de chaleur réduite	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes électriques économes en énergie.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.2

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation de matériaux bas carbone réfléchissants / de couleur claire sur les fenêtres, les murs et les toits	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique (surhausse et inconfort des occupants) grâce à l'augmentation de la réflexion du rayonnement solaire sur les surfaces des bâtiments.	Des bâtiments plus confortables et résistants au stress thermique.	OTH-OTHER-ACT-ENA-FLO-7037.4 BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.10 BUI-HOSPI-ACT-ADA-STO-1017.7
	Installation de paratonnerres	Mesure d'adaptation	Tempête	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection contre la foudre.	Des bâtiments plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	OTH-OTHER-MEA-ADA-FLO-7037.1 BUI-COMMU-MEA-ADA-FLO-1010.2 BUI-COMMU-MEA-ADA-WIL-1014.4
	Réduction de la chaleur dégagée par les installations électriques	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes électriques économes en énergie.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMMU-MEA-ADA-HEA-1008.1 BUI-COMMU-MEA-ADA-HEA-1008.1 BUI-HOSPI-MEA-ADA-FLO-1019.6
	Mise en place d'une ventilation passive ou naturelle	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une meilleure circulation de l'air sans refroidissement mécanique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.4 BUI-HOSPI-MEA-ADA-MAS-1018.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation de la (des) structure(s) surélevée(s) et/ou de l'équipement clé (par exemple, électrique)	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'élévation des systèmes critiques au-dessus des niveaux d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-COMME-MEA-ADA-FLO-1005.4
						BUI-COMMU-ACT-ADA-HEA-1008.13
						OTH-OTHER-MEA-ENA-STO-7039.4
Bâtiments résidentiels[30]	Ajustement de la capacité de drainage	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la capacité de détournement et d'extraction de l'eau.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-INDUS-MEA-ADA-WIL-1027.7
	Application de matériaux bas carbone réfléchissants / de couleur claire sur les fenêtres, les murs et les toits	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique (surhausse et inconfort des occupants) grâce à l'augmentation de la réflexion du rayonnement solaire sur les surfaces des bâtiments.	Des bâtiments plus confortables et résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-ACT-ADA-FLO-1025.19
	Installation de systèmes de réhumidification (systèmes adiabatiques, puits climatiques)	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration du niveau de l'humidité relative.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	N/A

30 Dans le cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal, bâtiments résidentiels sont considérés comme un bâtiment ou un ensemble de bâtiments dont plus de la moitié de la surface habitable est utilisée ou adaptée à l'habitation.

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Captage et utilisation des condensats	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la disponibilité de l'eau provenant des condensats de climatisation récupérés.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-MUL-1030.1
	Installation de clapets anti-retour	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention du refoulement des eaux usées en cas d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	FIN-INSUR-MEA-ENA-HEA-7044.16
	Création de voies d'évacuation et d'accès d'urgence	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la facilitation des évacuations et de l'accès des pompiers.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-INDUS-MEA-ADA-MUL-1030.3
	Installation de pare-étincelles dans les cheminées et les tuyaux de poêle	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention de l'inflammation des braises à l'intérieur des bâtiments.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.1
	Mise en place d'une ventilation passive ou naturelle	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une meilleure circulation de l'air sans refroidissement mécanique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-STO-1026.1

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation d'alimentations électriques de secours / stockage.	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien des systèmes de refroidissement pendant les pannes d'électricité.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-STO-1026.2
	Installation d'un éclairage froid.	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des appareils d'éclairage à faible émission thermique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	FIN-INSUR-MEA-ADA-HEA-7044.10
	Installation de paratonnerres	Mesure d'adaptation	Tempête	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection contre la foudre.	Des bâtiments plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	FIN-INSUR-MEA-ENA-FLO-7045.3
	Réduction de la chaleur dégagée par les installations électriques	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes électriques économes en énergie.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-STO-1026.5
	Surélévation de la (des) structure(s) et/ou de l'équipement clé (par exemple, électrique)	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'élévation des systèmes critiques au-dessus des niveaux d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-INDUS-ACT-ADA-MAS-1028.4

Tableau 18 . Liste d'activités pour le secteur de la construction - activités F3 à F7

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
F3. Acquisition et propriété d'immeubles	Acquisition et gestion de la propriété immobilière.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
F4. Installation, maintenance et réparation d'équipments d'éfficacité énergétique	Mise en œuvre des mesures habilitantes individuelles d'efficacité énergétique et appartenant aux deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées du Sénégal.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
F5. Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergies renouvelables	Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable, sur site.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
F6. Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans bâtiments recevant du public (et places de stationnement attenantes aux bâtiments)	Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments et les places de stationnement attenantes aux bâtiments.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
F7. Recherche et développement – Services professionnels	L'activité consiste à fournir des services professionnels ou à mener des recherches et développements visant à réduire les émissions de GES, améliorer la performance environnementale des bâtiments, ou améliorer leur efficience énergétique.	Habilitante	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

6.6 Transport

Tableau 19 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activités H1 à H9

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H1. Transport public urbain	Les systèmes de transport public doivent privilégier des modes durables intégrés à l'urbanisme, afin de garantir des opérations efficaces et de transporter plus de passagers. Cela inclut l'adoption de technologies à faibles émissions, pour améliorer la connectivité. Face aux défis climatiques, ces systèmes doivent réduire leurs émissions et être conçus de manière résiliente pour s'adapter aux impacts du changement climatique, tout en optimisant la mobilité urbaine.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H2. Micromobilité	La micromobilité, qui inclut des véhicules légers propulsés par l'homme ou un moteur électrique, fait face à des défis liés au changement climatique, comme les températures élevées, les fortes pluies et les inondations. Au Sénégal, elle offre une solution pour améliorer la mobilité urbaine et réduire les émissions, mais il est essentiel d'adopter des mesures d'adaptation pour protéger les infrastructures, telles que les stations de recharge et les systèmes de partage, contre les risques climatiques. La planification doit garantir la résilience de ces réseaux face aux changements climatiques.	NA	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H3. Infrastructures de transport	Au Sénégal, les infrastructures de transport sont de plus en plus vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, les fortes pluies et l'élévation du niveau de la mer, qui perturbent leur fonctionnement et accélèrent leur dégradation. Cette situation exige l'intégration de critères de résilience climatique dans leur conception et leur entretien. Promouvoir des infrastructures bas carbone, comme les corridors électrifiés et les stations de recharge, accompagnées d'une planification adaptative, est essentiel pour assurer la continuité des services et progresser vers une mobilité durable et résiliente.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H4. Transport interurbain (fret et passagers)	Le transport interurbain, qui assure le déplacement de marchandises et de passagers entre différentes localités, est essentiel pour la connectivité régionale et la croissance économique. Toutefois, il est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que les intempéries extrêmes et l'altération des infrastructures. Au Sénégal, il est crucial d'adopter des solutions durables et résilientes pour garantir la continuité des services, réduire les émissions et protéger les infrastructures des risques climatiques.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H5. Voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Les véhicules électriques ou à hydrogène bas carbone sont essentiels pour réduire les émissions de carbone. Cependant, il est important de les adapter aux conditions climatiques changeantes, comme les températures extrêmes. Au Sénégal, leur adoption pourrait stimuler la croissance économique, mais des mesures d'adaptation sont nécessaires pour garantir leur efficacité et protéger les infrastructures de recharge contre les impacts climatiques.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H6. Transport maritime et fluvial de marchandises et de passagers	Au Sénégal, le transport fluvial et maritime est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les tempêtes et les inondations, qui menacent la navigabilité et les infrastructures portuaires. Pour assurer la continuité des échanges et la sécurité des opérations, il est essentiel d'intégrer des mesures d'adaptation, comme la modernisation des infrastructures, la protection des berges et le renforcement des systèmes d'alerte.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H8. Infrastructure aéroportuaire bas carbone	Les infrastructures aéroportuaires à faible émission de carbone visent à réduire les émissions de GES et à promouvoir la durabilité environnementale. Cependant, elles sont vulnérables aux impacts du changement climatique, comme les événements climatiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer. Au Sénégal, il est essentiel de renforcer la résilience de ces infrastructures en intégrant des systèmes énergétiques efficaces, des sources d'énergie renouvelables et des technologies innovantes pour garantir leur fonctionnement à long terme et minimiser leur empreinte carbone.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H9. Transport aérien de voyageurs et de marchandises à faible émission de carbone	Le transport aérien à faible émission de carbone vise à réduire les émissions de GES grâce à l'adoption de carburants durables et de technologies efficaces. Cependant, il est vulnérable aux impacts climatiques tels que les conditions météorologiques extrêmes, qui peuvent perturber les opérations. Au Sénégal, il est crucial d'intégrer des solutions résilientes, telles que l'utilisation de carburants durables et l'optimisation des opérations de vol, pour réduire l'empreinte carbone tout en garantissant la continuité des services malgré les défis climatiques.	N/A	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.
H10. Recherche et développement – services professionnels	Cette catégorie comprend des solutions innovantes, des technologies et des conseils techniques visant à renforcer la résilience du secteur des transports face au changement climatique, en réduisant sa vulnérabilité et en améliorant sa capacité d'adaptation.	Habilitante	Automatiquement éligible.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Technologie de fabrication	Utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'analyse prédictive	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'anticipation des effets des inondations sur des éléments d'infrastructure spécifiques.	Les systèmes naturels et les systèmes dépendants résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-FLO-6014.1
Systèmes urbains	Création de surfaces perméables pour l'absorption de l'eau	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'atténuation des inondations des eaux de surface dans les zones urbaines.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	
Systèmes urbains	Mise en place de systèmes d'alerte précoce	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un délai suffisant pour la mise en œuvre de mesures opérationnelles de protection contre les inondations.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	

Tableau 20 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H2

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H2. Micromobilité	La micromobilité, qui inclut des véhicules légers propulsés par l'homme ou un moteur électrique, fait face à des défis liés au changement climatique, comme les températures élevées, les fortes pluies et les inondations. Au Sénégal, elle offre une solution pour améliorer la mobilité urbaine et réduire les émissions, mais il est essentiel d'adopter des mesures d'adaptation pour protéger les infrastructures, telles que les stations de recharge et les systèmes de partage, contre les risques climatiques. La planification doit garantir la résilience de ces réseaux face aux changements climatiques.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Planification et gestion urbaine	Installation de passerelles abritées et de raccordements aux bâtiments	Mesure d'adaptation	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des passerelles et des systèmes de connexion aux bâtiments climatisés.	Une planification et une gestion urbaines plus résistantes au stress thermique.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.7

Tableau 21 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H3

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H3. Infrastructures de transport	Les infrastructures de transport au Sénégal sont de plus en plus vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, les fortes pluies et l'élévation du niveau de la mer, qui perturbent leur fonctionnement et accélèrent leur dégradation. Cette situation exige l'intégration de critères de résilience climatique dans leur conception et leur entretien. Promouvoir des infrastructures bas carbone, comme les corridors électrifiés et les stations de recharge, accompagnées d'une planification adaptative, est essentiel pour assurer la continuité des services et progresser vers une mobilité durable et résiliente.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Ports	Installation de systèmes de surveillance et d'alerte en cas d'inondation	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la surveillance des inondations en temps réel et à l'alerte précoce.	Les opérations portuaires résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	ENE-HYDRO-MEA-ADA-WAT-2006.1
	Reboisement avec des espèces autochtones adaptées à la salinité	Mesure d'adaptation	Inondations	Renforcement de la résilience grâce à la mise en place d'une barrière naturelle permettant de réduire les impacts de la montée du niveau de la mer.	Les opérations portuaires résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	N.A.
	Mise en œuvre de mesures préventives face à la montée du niveau de la mer, intégrant des approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA)	Mesure d'adaptation	Inondations	Renforcement de la résilience grâce à la mise en place d'infrastructures permettant de réduire les impacts de la montée du niveau de la mer.	Les opérations portuaires résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	N.A.

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Création de sauvegardes pour les systèmes critiques	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la redondance des systèmes critiques pour la résilience face aux inondations. Les opérations portuaires sont davantage résilientes aux dommages causés par les inondations.	Les opérations portuaires sont davantage résilientes aux dommages causés par les inondations.	ENE-HYDRO-MEA-ADA-FLO-2005.2
Routes	Installation de systèmes de surveillance et d'avertissement des routes et du trafic	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la surveillance en temps réel de l'état des routes pendant les inondations.	D'autres secteurs plus résistants aux dommages causés par les inondations.	ICT-DATAF-MEA-ADA-STO-2009.1
Planification et gestion urbaine	Installation de pavés perméables et d'autres surfaces extérieures	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la capacité d'absorption des eaux souterraines.	Une planification et une gestion urbaines plus résilientes aux dommages causés par les inondations.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.11
	Mise à jour des normes de construction, des pratiques d'entretien, entre autres, en intégrant des stratégies visant à renforcer la résilience	Mesure d'adaptation	Multirisque	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la résilience des infrastructures.	Les infrastructures résistent mieux aux dommages causés par les événements liés au changement climatique.	N.A.

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Reboisement à l'aide d'espèces autochtones aux abords des infrastructures et des installations de transport	Mesure d'adaptation	Multirisque	Renforcement de la résilience grâce à la création d'une barrière naturelle qui protège les infrastructures et atténue les impacts des aléas climatiques, tels que les fortes pluies et l'érosion.	Les infrastructures de transport sont davantage protégées contre les effets des fortes pluies, de l'érosion et d'autres aléas climatiques.	N.A.
	Utilisation de nouveaux matériaux bitumineux résistants à la chaleur dans les infrastructures aéronautiques des aéroports	Mesure d'adaptation	Multirisque	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la résilience des infrastructures.	Les infrastructures résistent mieux aux dommages causés par les événements liés au changement climatique.	N.A.
	Aménagement paysager pour gérer les eaux de ruissellement	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au contrôle de l'écoulement de l'eau dans les zones paysagères.	Les infrastructures résistent mieux aux dommages causés par les événements liés au changement climatique.	
Systèmes urbains	Déploiement de stations de pompage	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention des inondations prolongées dans les zones urbaines de faible altitude.	Une planification et une gestion urbaines plus résilientes aux dommages causés par les inondations.	
	Conception des voies d'évacuation d'urgence	Mesure d'adaptation	Inondations	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un déplacement sûr et efficace des personnes loin des zones inondables.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
	Installation de systèmes de drainage améliorés	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention des crues soudaines dans les zones urbaines. Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	
	Amélioration des systèmes électriques résistants à l'eau	Mesure d'adaptation	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au fonctionnement continu des systèmes électriques dans les zones partiellement inondées.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	

Tableau 22 . Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H6

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H6. Transport maritime et fluvial de marchandises et de passagers	Au Sénégal, le transport fluvial et maritime est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les tempêtes et les inondations, qui menacent la navigabilité et les infrastructures portuaires. Pour assurer la continuité des échanges et la sécurité des opérations, il est essentiel d'intégrer des mesures d'adaptation, comme la modernisation des infrastructures, la protection des berges et le renforcement des systèmes d'alerte.	Adaptée	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : Adaptation et Résilience.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Systèmes urbains	Construction de plates-formes d'équipement surélevées	Mesure d'adaptation	Inondations	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection des systèmes électriques contre les dommages causés par les eaux de crue.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	

REFERENCES

Agence de Développement Municipal (ADM). (s.d.), Programme de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP). Source : https://www.adm.sn/en/progep (consultée le 08 juillet 2025).

Banque Mondiale, 2025, Étude de vulnérabilité au changement climatique du secteur de l'énergie au Sénégal (draft).

Capacité africaine de gestion des risques (ARC) – Plateforme AGGRC, 2023. Analyse genre et gestion des risques de catastrophe au Sénégal. Source : https://www.arc.int/sites/default/files/2023-07/RAPPORT_ANALYSE%20GENRE%20ET%20GRC_SENEGAL.pdf (consultée le 11 juin 2025).

Descroix, L., Thioye, B., Seck, A. & Seye, M, 2017, Développement local et changement climatique : parole à la société civile (Sénégal), Plateforme des ONG européennes au Sénégal (PFONGUE). Source : https://pfongue.org/IMG/pdf/synthese_-_developpement_local_et_cc_-_version_finale.pdf.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ),2021. Gestion des risques climatiques – un cadre : voies prometteuses pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages, document conceptuel. Source : https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2021/12/GIZ_CRM_ConceptPaper.pdf.

GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2022, Sixième Rapport d'évaluation (AR6) – Groupe de travail II : impacts, adaptation et vulnérabilité. Source : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/.

GIEC, 2014, Cinquième rapport d'évaluation (AR5) – Groupe de travail II : changements climatiques 2014 : incidences, adaptation et vulnérabilité. Source : https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/ (consultée le 11 juin 2025).

Initiative pour la résilience au changement climatique (CCRI). Rapport final de la PCRAM . Source : https://storage.googleapis.com/wp-static/wp_ccri/c7dee50a-ccri-pcram-final-1p.pdf.

NewClimate Institute & Germanwatch. 2023. Sénégal renouvelable : Opportunités de coopération au développement germano-sénégalais pour un avenir durable. NewClimate Institute. Source : https://newclimate.org/sites/default/files/2023-08/NewClimate_RenewableSenegal_FR_23.pdf

République du Sénégal, 2024, États Généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME – Pré-rapport de diagnostic pour une stratégie d'industrialisation, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Dakar, Sénégal.

République du Sénégal, 2020, Contribution Déterminée au niveau National (CDN) – Mise à jour 2020. Source : https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf-.pdf.

République du Sénégal, 2023, Loi n° 2023-19 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme, Journal Officiel n°7694 du 17 janvier 2024, Dakar, Sénégal.

République du Sénégal, 2024, États généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME/PMI Diagnostic du secteur industriel, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Dakar, Sénégal.

République du Sénégal, 2024, Vision Sénégal 2050 : agenda national de transformation. Présidence de la République du Sénégal. Source : https://bocs-primature.sn/wp-content/uploads/2025/02/Vision-2050-Senegal-2050.pdf (consultée le 24 juin 2025).

République du Sénégal, 2020, Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) – Horizon 2035 : document de synthèse, Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires : ANAT, Dakar, Sénégal.

République du Sénégal,2024, États Généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME – Pré-rapport de diagnostic pour une stratégie d'industrialisation, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Dakar,Sénégal.

Réseau pour l'écologisation du système financier (NGFS), 2022. Évaluation des risques climatiques physiques : enseignements pratiques pour l'élaboration de scénarios climatiques avec événements météorologiques extrêmes dans les marchés émergents et les économies en développement. Source : https://www.ngfs.net/sites/default/files/media/2022/09/02/ngfs_physical_climate_risk_assessment.pdf

Société Nationale d'Électricité du Sénégal (Senelec). 2022. Rapport annuel 2022. Dakar. Sénégal. Source : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/senelec_senelec_rapport_annuel_2022_2022.pdf.

Université de Notre Dame – Initiative mondiale d'adaptation (ND-GAIN),2025, Indice ND-GAIN, Sénégal. Source : https://gain-new.crc.nd.edu/country/senegal (consulté le 11 juin 2025).https://gain-new.crc.nd.edu/country/senegal.

MEFP
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

METE

TAXONOMIE VERTE DU SÉNÉGAL

Partie 2 : Adaptation et résilience

